

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 47 (1962)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

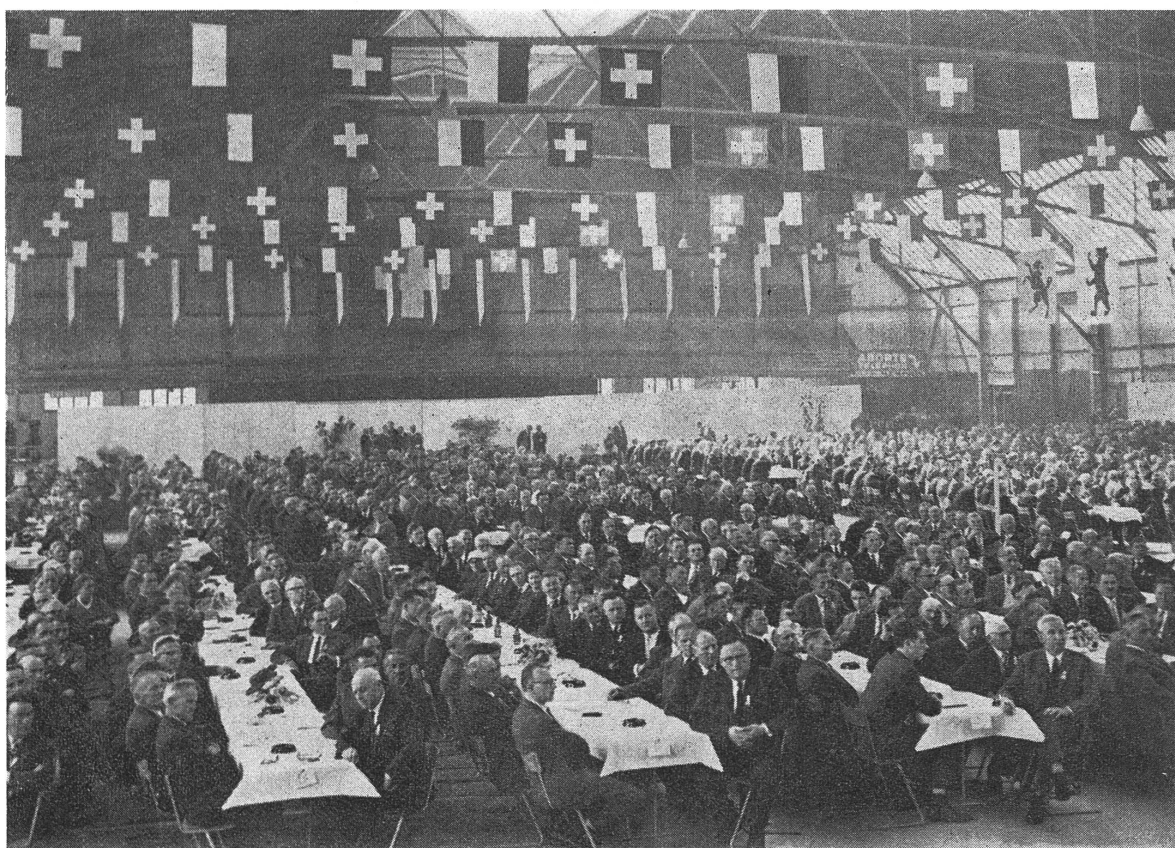
J. A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juin 1962 — 47^e année — Paraît chaque mois

6

Le 59^e Congrès Raiffeisen suisse des 5 et 6 mai à Lucerne



L'assemblée plénière au Pavillon des Fêtes.

En une imposante manifestation de confiance, de concorde et de reconnaissance, 2000 délégués suisses ont renouvelé leur acte de foi en l'idéal de Raiffeisen. Cette imposante revue des forces dispensatrices des bienfaits du crédit mutuel a marqué leur ferme volonté de maintenir une saine décentralisation financière profitable à l'économie rurale. Par son esprit patriotique, démocratique et fédéraliste, le mouvement Raiffeisen œuvre utilement pour le peuple et pour le pays.

Prélude

Sise au cœur de la Suisse et centre mondialement connu du tourisme, bénéficiant d'une situation privilégiée au bord du lac des Quatre-Cantons, Lucerne a réservé un accueil chaleureux aux 2000 délégués raiffeisenistes accourus de tous les cantons au berceau de la Confédération et au berceau de leur Union centrale pour y tenir leurs assises annuelles.

En plus de l'attrait exercé par la ville, il convient de préciser que l'innovation apportée en ce sens que le jour d'œuvre du Congrès avait été fixé au samedi et non plus au lundi, comme cela avait été le cas depuis le début des rencontres sur le plan national, a grandement favorisé la participation. L'expérience a été concluante et elle sera vraisemblablement considérée comme un fait acquis parce qu'elle répond à l'évolution des temps. En effet, 75 Caisses s'étaient inscrites en plus et environ 250 délégués de plus que ces trois dernières années. C'est dire que des ouvriers, des fonctionnaires ou employés, ne pouvant se libérer le lundi, ont connu cette année les joies intimes du contact avec la masse des raiffeisenistes suisses et ont pu prendre conscience de l'importance du mouvement.

Sur cette terre par excellence du mutualisme du crédit, l'accueil des congressistes ne pouvait être plus sincère. Les autorités du canton comme celles de la ville ont rivalisé d'ardeur pour marquer leur communauté de sentiments par leurs messages de bienvenue et leurs marques de sympathie envers une organisation qui se réclame de la solidarité agissante au sein des communes rurales autonomes.

Les premiers trains du samedi matin déversent déjà des flots de congressistes. Des uns se sont mis en route aux premières heures du jour pour accomplir leur pèlerinage au grand rassemblement raiffeiseniste. L'organisation du Congrès est réglée méticuleusement par les soins du Secrétariat de l'Union si bien que les arrivants n'ont aucune peine à fixer le côté pratique de leur

court séjour à Lucerne. Ils y sont aidés encore par le bureau de renseignements qui fonctionne en permanence dans le bâtiment même de la gare principale et les hôtels qui leur sont assignés les reçoivent avec

empressement. Dans l'ordre établi, le programme va se dérouler sans à-coup. Mais déjà la première séance de travail va s'ouvrir, la journée du samedi étant réservée à l'accomplissement du mandat confié.



Rapide contrôle des mandats avant l'assemblée plénière.

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Cette institution auxiliaire de l'Union, qui prend d'année en année une importance accrue, avait les honneurs du Congrès. Servie la première, elle manifesta une vitalité en plein épanouissement qui devait être un sujet de légitimes satisfaction tant pour ses organes administratifs que pour les 600 délégués — nombre battant largement le record de 400 de l'an dernier — qui tenaient à lui apporter leur appui. Cette participation toujours plus dense témoigne de la raison d'être d'une organisation coopérative au premier chef qui a conquis sa place au soleil et dont les services sont de plus en plus appréciés.

Cette 20^e assemblée générale s'est tenue, le samedi 5 mai, à 10 h. 45, au Pavillon des Congrès, dans la salle des fêtes. Le Conseil d'administration s'était préalablement réuni une heure plus tôt pour en mettre au point le déroulement méticuleux. L'installation pour la traduction simultanée a grandement facilité la liquidation de l'ordre du jour. Un reportage complet en sera donné dans le prochain numéro de ce journal, de sorte que nous nous bornerons à en signaler le plein succès et à caractériser le développement de cette institution d'utilité publique par les quelques chiffres suivants.

49 nouvelles Caisses ont adhéré à la Coopérative de cautionnement au cours du dernier exercice, ce qui porte son effectif à 724 sur les 1077 Caisses affiliées à l'Union. L'an dernier, cette coopérative a souscrit 892 nouveaux cautionnements pour une somme globale de 8,2 millions de francs, portant à 3004 les engagements en vigueur au 31 décembre 1961 pour un montant total de 20,4 millions. A ce jour, c'est-à-dire au cours de ses 20 années d'existence, elle a couvert 5733 prêts pour une somme globale de 42 millions.

L'avenir sourit à cette institution, fruit d'un vrai esprit de solidarité, émanation directe de la volonté de l'effort personnel : Aide-toi et le ciel t'aidera.

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 59^e Congrès Raiffeisen suisse.

Différents articles et comptes rendus tels ceux des assemblées des Fédérations valaisanne, vaudoise et jurassienne et ceux d'assemblées jubilaires ou ordinaires de Caisses locales ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants et lecteurs

La 59^e assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Après un repas réparateur dans les hôtels et restaurants attribués, les congressistes sont transportés par autobus spéciaux à la Halle des Fêtes, sise sur l'Allmend, où a lieu la grande Landsgemeinde annuelle. Ils portent sur leur physionomie la tranquillité sereine des messagers d'une bonne cause, conscients qu'ils sont de l'importance de la mission solennelle qu'ils vont accomplir.

Dès 14 heures, en groupes compacts et au gré de l'arrivée des autobus, ils se présentent à l'entrée de la Halle où les formalités de contrôle sont prestement liquidées avec la remise des bulletins de vote. En un clin d'œil, ils emplissent la spacieuse salle, bien aérée et richement décorée aux couleurs cantonales et fédérales. Les Romands et les Tessinois occupent les tables réservées munies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, dans leur langue, la lecture simultanée des rapports présentés en allemand et de suivre les péripéties du déroulement de l'ordre du jour.

Sur l'estrade élégamment décorée de verdure et de fleurs, surmontée de l'étendard fédéral, prennent place le président de l'Assemblée, les membres des Conseils et de la Direction de l'Union entourant les orateurs du jour. A la table d'honneur se rangent les hôtes de marque, les invités, les représentants de la presse et de l'agence télégraphique suisse, que le président saluera tout à l'heure.

A 14 h. 30 précises, toute la salle est occupée alors que la voix puissante d'une mélodie patriotique annonce l'ouverture de cette 59^e assemblée des délégués et apporte un instant de recueillement dont l'atmosphère imprénera sans défaillance les trois heures des débats.

Le président de l'Union, M. Gall Eugster, D^r en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 672 Caisses affiliées représentées officiellement par 2013 délégués venus de tous les cantons. Il leur adresse la bienvenue en ces termes et enchaîne en déclarant l'assemblée ouverte :

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Une fois de plus, l'honneur m'échoit de pouvoir vous saluer et vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette 59^e assemblée générale du mouvement Raiffeisen suisse en constante évolution.

De toutes les régions de notre patrie, une et diverse, vous êtes accourus, démontrant par là même la puissance qui découle de l'association de 1000 petites banques villageoises, réalisatrices de l'idée d'entraide, l'argent du village au village.

Année après année, votre participation gagne en importance, ce qui limite de plus en plus le nombre des villes suisses à même de nous accueillir. Cette année, pour la première fois, nous avons modifié l'ordre des manifestations prévues au programme, tenant compte de l'adage : « le travail d'abord, le repos ensuite ». Dans ce domaine, nous espérons recevoir votre approbation pour l'avenir également.

Les rapports qui vont être présentés par nos directeurs, traduisent des chiffres records. C'est dire que la haute conjoncture n'a pas manqué de produire ses effets à la campagne également et jusque dans nos vallées de montagne. Dans cet ordre d'idées, il est surtout réjouissant de constater la progression massive de quelque 140 millions affichée par les dépôts d'épargne qui atteignent ainsi 1,4 milliard de francs, somme qui demeure dans nos villages, à la disposition des gens honnêtes et travailleurs. Nous serions presque tentés de considérer ces fonds comme le fruit de l'économie paysanne, tant nous sommes habitués à voir en notre mouvement une institution réservée à l'agriculture ainsi qu'au petit artisanat rural.

Et pourtant, la récente statistique opérée par les soins de notre Office de révision, dans le domaine de la répartition professionnelle de nos 130 000 coopérateurs, modifie fondamentalement notre conception. Les agriculteurs ne représentent plus que le 33 % de l'effectif des



Le président Eugster prononce son allocution d'ouverture.

sociétaires de nos Caisses, les artisans et commerçants, le 15 %, ce qui nous donne un total de 48 %, autrement dit même plus la moitié. De 35 %, la participation des salariés est maintenant supérieure à celle des paysans. Il est ainsi réjouissant de constater que nos Caisses rurales sont de plus en plus reconnues par les ouvriers et employés qui mettent ainsi leurs économies à la disposition de la collectivité villageoise. Le recul en seconde position de la paysannerie est un signe des temps.

Du point de vue économique, nous regrettons cette évolution. Toutefois, celui qui, à l'époque de la technique, pense de cette façon, n'est plus à la page. Certes, la paysannerie doit également verser son tribut à la rationalisation en plein développement. Jusque dans une certaine mesure, nous sommes d'accord, bien que pendant la dernière guerre, voire même il y a dix ans, lors de l'élaboration du nouveau droit foncier, nous parlions un autre langage. Les temps ont changé ! Toutes les petites exploitations doivent disparaître et seuls les domaines familiaux semblent devoir rester viables, tout en étant contraints pourtant de pousser leur mécanisation. Cela veut dire que plus de la moitié de nos exploitations paysannes seront sacrifiées. Mais, sous le signe de l'intégration, qui nous donne la garantie que la rationalisation va s'arrêter aux entreprises familiales, si, dans toutes les branches, on s'efforce de réduire toujours plus la durée du travail ? Le consommateur peut-il en toute conscience accepter les produits du paysan, tels que le pain et le lait, fruit d'un labeur hebdomadaire de 70 à 80 heures, alors que lui-même ne travaille que 45 heures par semaine ? Une compensation se doit absolument d'être créée, car la parole de Dieu : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », s'adresse à chacun, et pas seulement au paysan qui, dans la négative, se verrait contraint d'abandonner la terre.

Epoque ne veut pas dire pérennité. Et même en période de conquête interstellaire, l'image du paysan et de la charrue demeure éternelle. Ayons confiance, à l'avenir également, en la bénédiction du travail. L'esprit raiffeiseniste repose sur l'aide à soi-même que concrétisent le travail et l'économie. Seul, ce que l'on a gagné par ses propres forces donne satisfaction dans la vie.

Raiffeisenistes !

Vous êtes en droit d'être fiers de ce que vous avez créé. Restez fidèles aux principes conçus par le père Raiffeisen.

La haute conjoncture n'est pas un phénomène éternel. Un jour vous serez peut-être tous contents de pouvoir disposer de certaines économies, que ce soit pour vous ou pour vos enfants. Encourager les jeunes à l'épargne demeure un devoir impérieux de notre temps pourtant caractérisé par l'abondance de biens matériels.

Puisse le Congrès de ce jour vous combler de satisfactions ! Qu'il soit une compensation à la gratitude que vous méritez par la mission désintéressée accomplie, l'année durant, au service du prochain. C'est dans ces sentiments que je déclare ouverte cette 59^e assemblée générale.

* * *

Dans le cadre de ce Congrès annuel, nous avons l'honneur et la joie d'accueillir parmi nous plusieurs invités de marque. C'est ainsi que le Haut Conseil d'Etat lucernois a bien voulu assurer sa participation à nos assises et je suis heureux de pouvoir souhaiter une bienvenue toute particulière au chef des finances cantonales,

M. le conseiller d'Etat Werner Buhlmann.

A maintes reprises déjà, lors de nos Congrès précédents en cette ville, le Gouvernement lucernois n'a cessé de témoigner sa sympathie à notre mouvement et ses représentants ont toujours su exprimer leur reconnaissance à l'endroit de nos Caisses. Aussi exprimons-nous notre sincère gratitude au Conseil d'Etat du canton de Lucerne pour cette nouvelle manifestation de haute estime et aimons à croire que M. le conseiller d'Etat Buhlmann prendra intérêt à suivre nos délibérations.

D'autre part, j'ai l'honneur de saluer la présence dans nos rangs du représentant des autorités locales,

M. Nicolas Geisshusler, secrétaire municipal.

La Ville de Lucerne vient de nous accueillir, une fois de plus, en ses murs et c'est avec un enthousiasme renouvelé que nous l'avons choisie comme lieu de congrès, ce que confirme d'ailleurs la forte participation qui caractérise notre manifestation. Par ailleurs, nous nous considérons à Lucerne un peu comme chez nous, puisque cette riante cité a vu naître notre organisation.

Nos assises sont également honorées de la présence de

M. Bodmer,

de la Commission fédérale des banques à Berne.

Nous remercions cette autorité de l'intérêt qu'elle porte à notre mouvement.

Je souhaite également la bienvenue au chef du bureau fédéral pour le Registre foncier à Berne,

M. Couchepin,

ainsi qu'au représentant de l'Administration fédérale des contributions.

M. L. Jegge, inspecteur.

Nous sommes particulièrement heureux également que la Banque nationale suisse se soit fait représenter à nos assises par le chef de sa succursale de Lucerne,

M. le directeur Aepli.

Notre bienvenue toute spéciale s'adresse au représentant de l'Union suisse des Arts et Métiers, le conférencier du jour.

M. O. Fischer, secrétaire général.

L'une des missions primordiales, d'ordre idéologique, de nos Caisses Raiffeisen consiste à contribuer au maintien d'une coopération harmonieuse entre les divers groupements professionnels de nos communes rurales. Nous sommes ainsi particulièrement heureux qu'un des proéminents représentants de l'Union suisse des Arts et Métiers ait accepté notre invitation à venir analyser devant nous les problèmes de l'artisanat et d'en discuter les possibilités de solution en collaboration avec les autres groupements.

Nous nous réjouissons également de la présence parmi nous du représentant de la paysannerie suisse en la personne du nou-

veau président de l'Union suisse des Paysans,

M. J. Weber, de Schwyz.

Je ne saurais laisser passer l'occasion qui m'est offerte de féliciter M. Weber de sa brillante élection et de lui adresser nos vœux les meilleurs de succès dans l'accomplissement de sa grande mais belle mission au service de notre agriculture nationale.

J'ai l'honneur de saluer aussi les autres représentants de l'Union suisse des Paysans, à savoir :

M. Jean Brugger,

collaborateur au secrétariat de l'Union suisse des Paysans et

M. Henri Rossel,

gérant de la Caisse agricole suisse de garantie financière à Brougg.

Par ailleurs, nous avons le privilège de saluer parmi les nombreux invités qui honorent de leur présence notre manifestation officielle :

M. Charles Wick, conseiller national, Lucerne.

M. Werner Kurzmeier, conseiller national, Lucerne, et

M. Otto Studer, conseiller national Escholzmatt.

Nos salutations s'adressent également au directeur de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse centrale,

M. Joseph Moser, ainsi qu'à

M. Egli, professeur à l'Ecole d'agriculture de Sursee.

Finalement, j'ai le grand honneur de saluer dans nos rangs deux représentants d'organisations raiffeisenistes étrangères :

M. le directeur E. Grabher, de l'Union des coopératives du Voralberg à Bregenz, et

M. Schlichter, inspecteur de l'Union des Caisses Raiffeisen de Strasbourg.

A ces deux Messieurs, j'adresse la plus cordiale bienvenue au nom de l'Union Raiffeisen suisse.

Je salue enfin les représentants de la presse et de l'agence télégraphique suisse et les remercie par avance de leurs bienveillantes publications.

* * *

Avant d'entamer les délibérations, nous ne saurions omettre de rappeler, dans un sentiment de piété profonde et de reconnaissance, le souvenir de deux fidèles coopérateurs que la mort a ravi à nos effectifs, depuis le dernier Congrès annuel.

A fin octobre de l'an dernier, nous apprenions le décès inattendu, dans sa 61^e année, de

M. Adolphe Jäggi, député et maire de Mumliswil.

Pendant près de 31 ans, le défunt a servi sa Caisse locale, en tant que caissier, la Fédération soleuroise, en qualité de secrétaire, puis de vice-président et finalement de président, avec un dévouement exemplaire. Depuis le printemps 1960, il était membre apprécié du Conseil de surveillance de l'Union. De par ses différentes activités, M. Jäggi a bien mérité de la cause raiffeiseniste et le mouvement tout entier lui doit une pensée de vive reconnaissance.

Tout aussi douloureuse fut la nouvelle de la perte de notre vice-président particulièrement apprécié du Conseil de surveillance,

M. Joseph Staub, maire et député d'Häggenchwil (SG)

dont la carrière ici-bas prit fin le 2 février de cette année. Une vie de labeur fécond venait ainsi de toucher à son terme. Pendant 30 ans, le regretté défunt a assuré la gérance de la Caisse Raiffeisen d'Häggenchwil, mission à laquelle il voua ses nombreuses capacités. Dès 1940, il entra au Comité de la Fédération saint-galloise des Caisses Raiffeisen dont il assumait la présidence à partir de 1944. C'est à ce poste qu'il se trouva dans son élément, car il en tira la possibilité de laisser s'épanouir toute sa personnalité. M. Staub fut élu, en 1948, membre du Conseil de surveillance de l'Union où il acquit très tôt la considération de chacun. Son départ nous prive d'un collaborateur infatigable, d'un défenseur enthousiaste de l'idéal raiffeiseniste. Qu'il soit assuré de notre sincère reconnaissance !

D'autre part, nous nous devons d'accorder une pensée spéciale à tous les raiffeisenistes, hommes et femmes, ayant œuvré au sein du mouvement en tant que caissiers, que membres des Comités de direction ou des Conseils de surveillance, et que la mort nous a ravés depuis nos dernières assises. Le mouvement Raiffeisen suisse repose sur la collaboration de chacun. Aussi voulons-nous adresser une pensée de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à rendre notre organisation aussi florissante. Je vous prie en conséquence de conserver un souvenir ému de ces chers disparus et demande à l'assemblée de se lever pour honorer leur mémoire.

Le message

du Conseil d'Etat lucernois

Après cet acte d'ouverture et avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un honneur de donner la parole au représentant du Gouvernement cantonal, *M. Werner Buhlmann, conseiller d'Etat* et chef du Département des finances. Fier de recevoir la phalange des raiffeisenistes suisses dans son canton, l'orateur réserve quelques paroles de bienvenue dans leur langue aux délégués romands et tessinois qui y sont très sensibles. Voici le texte de son adresse en français :

C'est avec très grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au nom du Gouvernement de notre canton. Le canton de Lucerne et surtout sa capitale sont heureux d'accueillir chaque année de nombreux visiteurs de presque tous les coins du monde ; mais nous éprouvons toujours une joie toute particulière de voir venir nos Confédérés des autres cantons et tout spécialement aussi nos chers Confédérés romands.

Messieurs, nous vous félicitons vivement de votre dévouement au profit de votre grande œuvre d'entraide, mais aussi

de votre magnifique succès atteint par votre organisation. Ce succès se manifeste de plus en plus dans le nombre toujours croissant des membres de votre association, mais aussi dans l'importance et le progrès de votre activité pour le bien-être économique et social. C'est pour ces faits que vous êtes sûrs du grand respect et de la profonde reconnaissance de notre pays entier. Il y a une chose que j'espère encore, c'est qu'en votre honneur le temps se remette définitivement au beau. Mais voyez-vous et, heureusement pour notre canton, ça c'est l'affaire de la commune de la ville de Lucerne d'après la répartition usuelle des pouvoirs et des responsabilités.

Et pour terminer, Messieurs, je voudrais vous souhaiter un agréable séjour en notre région pittoresque et j'espère que le bon souvenir que vous en emporterez vous fera revenir bientôt chez nous.

De vifs applaudissements couvrent ce cordial message et le président remercie l'orateur pour les marques de sympathie qu'il a su exprimer à l'égard du mouvement Raiffeisen suisse au nom des autorités et du canton de Lucerne.

L'assemblée entend encore avec un vif sentiment de sympathie le message télégraphique des vœux du professeur *Ernest Laur*, secrétaire perpétuel de l'Union suisse des paysans, que son grand âge (92 ans) empêche de participer au Congrès.

* * *

Ce digne prélude écoulé, on passe aux actes conformément à la suite établie de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union, M. Gall Eugster, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Grawehr, D^r en droit, et Froidevaux, fondé de pouvoir, du secrétariat de l'Union. MM. Séchaud, sous-directeur, et Pellandini, réviseur, fonctionneront comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Léon Conne, président, Corsier (Vaud)
2. Av. Emilio Induni, président, Ligor-netto (Tessin)
3. M. Joseph Greter, président, Cham (Zoug)
4. M. Emile Grossniklaus, caissier, Beatenberg (Berne).

* * *

Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse et sur l'activité de l'office de revision

M. le directeur *A. Edelmann*, D^r en droit, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son rapport :

« Un homme vainc la misère », c'est le titre qu'a donné François Baumann à son roman dédié à la vie de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. La disette et les tribulations de la population, que venait encore aggraver l'échec renouvelé des fondations de ses sociétés de bienfaisance de Weyerbusch et de Flammersfeld, firent mûrir dans la pensée de Raiffeisen la création, sur les bases de l'entraide et de l'amour du prochain, de la première Caisse de prêts d'Heddersdorf. Si la misère put être ainsi vaincue, il n'en demeure pas moins vrai que l'idée de l'entraide coopérative fondée sur les principes de Raiffeisen demeure pleinement efficace, aujourd'hui encore, alors que la misère n'est plus qu'un triste souvenir d'autrefois. Cette idée, en effet, appelle des réalisations positives pour le bien-être général de l'homme. Elle ne peut être liée à une époque déterminée, étant donné que de tout temps, et malgré n'importe quelle évolution économique que ce soit, le bonheur des hommes reste le bien le plus avidement recherché.

L'idée de l'entraide coopérative et des désintéressées prestations de service revêt un caractère particulier même en période de haute conjoncture. Nous nous réjouissons de la voir, dans notre pays, aujourd'hui encore aussi vivante et efficace. C'est ainsi qu'en 1961, le nombre des Caisses affiliées a été porté à 1077, ensuite des 11 fondations intervenues. Par ailleurs, l'effectif des coopérateurs, en augmentation de 3341 unités, atteint 129 572. Au sein du mouvement Raiffeisen suisse, quelque 130 000 hommes œuvrent ensemble, collaborant d'un même élan généreux au bien-être de chacun d'entre eux, de chacune de leurs familles, au bien-être du plus grand nombre possible de leurs semblables, dont ils cherchent à renforcer et à rendre indépendantes les conditions matérielles d'existence devant leur permettre de laisser leurs forces culturelles s'épanouir librement. Ces 130 000 raiffeisenistes sont ainsi les plus rudes adversaires de l'absorption des masses, de l'avalissement, de ces dangers qui de plus en plus menacent de s'infiltrer chez nous. Il est donc d'autant plus réjouissant, et je tiens à le souligner spécialement, de constater que le mouvement Raiffeisen englobe toutes les couches de la population, ce que confirme d'ailleurs la répartition professionnelle de ses membres.

La gérance sûre et prudente des dépôts d'épargne ainsi que l'octroi avantageux de prêts et crédits sont les deux missions matérielles des Caisses Raiffeisen. La mesure appréciative de l'accomplissement de ce programme s'illustre par l'évolution de la somme du bilan général. Pour 1961,

cette dernière fait ressortir une augmentation de plus de 200 millions qui la porte au chiffre respectable de 2 170 397 000 francs. Les Caisses Raiffeisen suisses affichent ainsi une augmentation de bilan de 10,17 %. Cette proportion repose pour près de 95 %, ce qui représente 189,5 millions de francs, sur l'accroissement des dépôts du public, autrement dit de l'épargne populaire confiée à la gérance de nos Caisses. A eux seuls, les dépôts d'épargne se sont accrus de 140,3 millions de francs pour atteindre un montant total de 1395 millions, tandis que le nombre des livrets s'est élevé à 594 000, faisant ressortir une progression de 22 800. Ces résultats confirment de manière indéniable que, malgré la haute conjoncture et le goût prononcé de la dépense affiché par certains milieux, nos populations rurales n'ont pas perdu le sens de l'économie et de la prévoyance. Ils prouvent également que la confiance grandissante dont jouissent nos Caisses encourage largement cette vertu qu'est l'épargne.

La population campagnarde n'étant pas à même d'apprécier dans une même mesure les fruits de la haute conjoncture, la Caisse Raiffeisen l'aide, par la coopération et la prévoyance, à acquérir un certain niveau de vie et lui fait connaître les joies que procurent la ferme et l'étable. Au surplus, une prévoyance accrue décharge l'Etat et la résultante de cette politique se traduit par l'affaiblissement de sa sphère d'influence sur la vie économique et sociale de l'homme dont la libre existence se trouve renforcée. Déchargé de toute dépendance envers l'Etat, l'homme peut ainsi laisser s'épanouir ses forces personnelles et donner libre cours à ses capacités. Il est donc en notre pouvoir exclusif — ce n'est qu'une question de volonté — de nous opposer aux interventions indésirables de l'Etat. Cela n'a pas de sens de s'insurger lorsque l'Etat, par des mesures légales, cherche à assurer le bien-être de nos divers milieux tant économiques que sociaux, si nous n'avons pas le courage et la volonté de suivre le chemin combien plus sûr et meilleur de la prévoyance et de l'autogérance.

Face à l'énorme afflux d'argent frais, les Caisses Raiffeisen n'ont pas modifié leur prudente et sage politique de placement. C'est ainsi que 25 % de l'augmentation des bilans ont été affectés au renforcement des avoirs en caisse et des dépôts à la Caisse centrale, donc à l'amélioration de la liquidité. Dans le domaine de la capacité de paiement, l'organisation Raiffeisen suisse jouit d'une situation enviable. Aux termes de la loi, les moyens disponibles et les actifs facilement réalisables devaient atteindre, à fin 1961, la somme de 146 millions de francs. Effectivement, ils étaient de 198 millions de francs, représentant ainsi le 136 % du montant exigible, bien que ce dernier ait été passablement rehaussé ensuite des nouvelles dispositions du règlement d'exécution du 30 août 1961 de la loi fédérale sur les banques.

Au cours de ce dernier exercice, les placements hypothécaires ont augmenté de 107,3 millions pour atteindre le montant appréciable de 1361 millions de

francs. Dans les actifs toujours, les avances aux communes et autres corporations de droit public affichent un élargissement proportionnellement le plus élevé. Ce compartiment révèle, en effet, une progression de 22,8 millions, ou de 18 %, pour atteindre le montant de 147,5 millions. Un tel résultat traduit bien l'augmentation des besoins de crédit qu'affichent également les petites communes rurales ou celles d'importance moyenne dans l'accomplissement de leur programme comprenant notamment la correction de routes et chemins, la rénovation ou la construction de bâtiment scolaire, d'église et de maison communale, facteurs qui demeurent en quelque sorte le palliatif à l'exode de la population vers la ville ou qu'impose la rationalisation des administrations communales. La proportion accentuée des avances aux communes repose certainement aussi dans la reconnaissance toujours plus actuelle des avantages évidents qui découlent des possibilités de régler le trafic financier sur place, avec la Caisse locale. Elle n'est pas étrangère non plus au fait que nos institutions passent de plus en plus pour des contribuables à ne pas mésestimer. « Sers le prochain » devient également un principe mis de plus en plus en pratique par l'administration communale.

Au terme de ce dernier exercice, nos Caisses avaient accordé des prêts garantis par cautionnement, par nantissement ou par engagement de bétail pour une somme globale d'environ 85 millions de francs. Dans la plupart des cas, ces petits prêts, dont quelques-uns ne sont que de centaines de francs, sont motivés par l'acquisition de machines ou d'outillage ou doivent aider à passer le cap de certaines difficultés financières passagères. Malgré la haute conjoncture qui sévit depuis fort longtemps déjà, la distribution avantageuse de petits crédits et de crédits d'exploitation à la population laborieuse est restée l'une des missions principales des Caisses Raiffeisen. D'autre part, le besoin de ces petites avances n'a nullement faibli par rapport à celui d'il y a soixante ans ou plus. De nos jours, il est peut-être moins opprimant, moins sensible qu'à l'époque, étant donné que les populations rurales bénéficient, grâce aux Caisses Raiffeisen, d'une remarquable organisation de crédit et que les autres instituts financiers recherchent ce genre d'affaires beaucoup plus que par le passé.

Compte tenu des 141,5 millions que représentent les crédits en compte courant, le total des fonds prêtés par les Caisses dans leur rayon d'activité se monte à 1734,5 millions de francs. Parmi ces placements des Caisses, une seule petite perte de quelques milliers de francs a été signalée, la première depuis bon nombre d'années. Existe-t-il une meilleure légitimation de la capacité du mouvement Raiffeisen suisse à gérer l'épargne populaire dans nos communes rurales ?

Le compte d'exploitation des Caisses Raiffeisen se présente également de façon réjouissante. La différence entre les intérêts actifs et passifs, autrement dit le rendement brut, s'est élargie de 1,2 million de francs, ce qui représente le 0,6 %

de l'augmentation du bilan. Ce résultat traduit la modestie de la marge de gain que s'accordent les Caisses Raiffeisen et les avantages évidents qui résultent de leurs conditions d'intérêt, tant pour les déposants que pour les emprunteurs. Et pourtant, comparativement au résultat de l'exercice précédent, le bénéfice net s'est accru de fr. 762 000.—, soit de 14,7 %, alors que, comme nous l'avons vu précédemment, l'augmentation des bilans est de 10,17 %. L'excédent net d'exploitation s'élève ainsi à fr. 5 958 000.—, montant versé intégralement aux réserves.

Ces dernières toutefois ne progressent en fin de compte que de fr. 5 706 000.—. En effet, au cours de l'exercice précédent, nous avons dû constater une lourde affaire de malversation aux dépens de la Caisse Raiffeisen de Trun, la plus forte des Grisons. Il s'agit là du cas le plus pénible

et le plus tragique que le mouvement Raiffeisen ait dû enregistrer durant les soixante ans de son existence. Dans le but de couvrir la perte, les réserves de la Caisse en question ont été partiellement mises à contribution pour une somme de fr. 250 000.—, tandis qu'un montant bien supérieur a été supporté par l'Union. Cette affaire démontre indéniablement à quel point toutes nos Caisses Raiffeisen, petites ou grandes, qui forment l'organisation tout entière, doivent pouvoir s'appuyer sur une Caisse centrale reposant sur des bases financièrement solides. Sans l'appui massif de l'Union, cette importante Caisse se serait vue contrainte de faire appel à la responsabilité solidaire de ses membres, afin de se remettre à flot. Une telle intervention n'aurait pas manqué d'avoir des conséquences morales désastreuses pour l'ensemble du mouvement.



Du côté des délégués romands : on écoute !

Toute œuvre créée par l'homme est livrée au risque des défaillances humaines. Aussi nous efforcerons-nous de veiller, par une surveillance accrue, à éliminer tout danger de cette nature. Le contrôle du caissier par l'organe local de surveillance et par la revision très serrée opérée par le bureau fiduciaire de l'Union demeure, dans le cadre de notre organisation pratiquant le système du fonctionnaire unique, le précepte non seulement de la sagesse, mais aussi de l'amour du prochain. Et nous aimons à espérer que la sévérité de nos revisions rencontrera la compréhension des membres co-responsables des Comités de direction et des Conseils de surveillance de nos Caisses affiliées. Nos interventions n'ont d'ailleurs pas d'autre but que celui de servir les Caisses en particulier et le mouvement en général. Dans la période actuelle de haute conjoncture, nous nous devons d'exiger de chacune de nos Caisses maîtrise, discipline et ordre dans le rayon d'action, fidélité aux statuts, administration des fonds confiés conforme aux prescriptions

et surveillance attentive de l'activité du caissier. Voilà la consigne prédominante qui doit permettre à notre génération de conduire le mouvement Raiffeisen suisse, sans dommage et sans défaillance, dans le respect des principes, à travers les écueils de l'époque que nous traversons.

Et du côté matériel ? Si toutes les Caisses ne contribuaient pas, par une gérance statutairement conforme et par une surveillance appropriée, à seconder l'Union dans l'élimination de tels risques, cette dernière se verrait dans l'obligation de se réserver une marge de gain plus large dans son trafic financier avec les Caisses affiliées. Elle ne pourrait plus ainsi leur offrir les avantages actuels. De gros risques ne pourraient être supportés que par une marge de gain appropriée. Toutes les Caisses Raiffeisen sans exception, les grandes pas moins que les petites, ont donc un intérêt matériel et moral évident à faire en sorte que, par la qualité de leur propre gérance, les risques demeurent supportables pour l'Union, que celle-ci puisse sauvegarder sa capacité d'action et,

partant, la considération dont jouit le mouvement tout entier.

Trois éléments caractérisent l'essor de l'organisation Raiffeisen suisse au cours des soixante années qui suivirent la fondation de l'Union, en 1902, à Lucerne, en corrélation avec le résultat de 1961 : une augmentation de bilan en une seule année de plus de 200 millions, le dépassement du cap des 2 milliards de francs par la somme des bilans et plus de 100 millions de fonds propres. Ces chiffres sont le résultat d'une solide administration, fondée sur le principe de la volonté personnelle et de la conscience des responsabilités, administration qui débuta bien modestement, mais qui parvint à s'affirmer, année après année, en suscitant toujours davantage la confiance et la considération populaires. Ces chiffres traduisent la confiance en leurs propres forces de milieux financièrement moins avantagés, de milieux semble-t-il à capacité d'action réduite. Ils démontrent ce qui peut être réalisé par l'autodéfense, par la solidarité, par l'esprit communautaire et la responsabilité personnelle, par l'administration honorifique et le dévouement.

En fait et en vérité, ces chiffres marquent la réalisation mathématique de l'efficacité d'une idée ; et cette idée est encore plus forte et plus importante que la matière, que les chiffres. C'est l'idée de la responsabilité d'une communauté pour le bien de chacun de ses membres, l'idée de se sentir coresponsable et de contribuer au bonheur de son prochain. Cette idée se doit de transformer l'argent, matière première de notre travail de tous les jours, en services rendus. L'origine de l'union communautaire et la force propulsive de chaque coopérative reposent dans l'homme. Le but direct de chaque union coopérative n'est rien d'autre que celui de mettre cette œuvre communautaire à l'abri des dangers qui menacent chaque destin livré à lui-même. Coopération est synonyme d'entraide en la communauté.

Nous ne voulons pas nous plaindre et nous lamenter, ne voir que les ombres de la haute conjoncture ou de la superconjoncture. Reconnaissons plutôt les forces et les valeurs positives de cette heureuse évolution économique en adaptant notre comportement, notre activité aux hommes, et non les hommes à notre politique économique. Avec le professeur Guillaume Röpke, dans son ouvrage réputé « Au-delà de l'offre et de la demande », je me pose la question : « A quoi sert tout ce bien-être économique si, parallèlement, nous peignons le monde sous les traits de la laideur, de la bassesse et de l'ennui, et si les hommes perdent le fondement moral et spirituel de leur existence ? L'homme ne vit pas seulement de radios, de voitures et de frigidaire, mais des valeurs non négociables de ce monde qui évolue au-delà du marché et des chiffres d'affaires. »

Une croyance erronée, qui connaît de nos jours beaucoup trop d'adeptes, veut que le travail soit organisé de manière à produire le plus gros rendement possible, alors qu'il doit l'être de façon à rendre les hommes heureux. En effet, le travail de chacun, l'activité de la communauté

et sa politique économique, les découvertes de la technique et le progrès ne doivent avoir d'autre but que celui de forger le bonheur des membres de cette communauté. Si, dans ce sens, nous utilisons la conjoncture pour organiser notre activité économique, les indéniables progrès tant économiques que techniques pourront servir l'homme le réchauffer de leurs rayons bienfaisants, tout en le mettant à l'abri des revers qu'une telle évolution peut occasionnellement lui réserver. Si nous prenons au sérieux notre principe qui est de « servir sans se servir », nos coopératives Raiffeisen, me semble-t-il, grâce à leur action économique réfléchie au service du prochain, ont une belle mission à remplir.

Les ombres de la conjoncture et les dangers d'une surchauffe de notre appareil économique ne peuvent être éliminés que par la coopération de chacun, que par le sentiment des responsabilités partagées par chaque membre de la collectivité, même par ceux qui, à première vue, occupent une place des plus modestes. L'appât du gain n'est pas le but de nos Caisses. Le rendement maximum par l'octroi des prêts et crédits, n'est pas l'objectif qu'elles recherchent, mais bien le bonheur des hommes. En poursuivant une telle politique, chaque Caisse fournira ainsi sa contribution au maintien de la saine structure de notre économie en proie aux poussées expansionnistes de la conjoncture. Et tout ceci peut se faire sans bruit, chaque Caisse considérant son apport au renforcement de l'édifice économique comme l'accomplissement d'un devoir tout naturel. C'est ainsi que nous servirons au mieux les intérêts de chacun, comme ceux de la collectivité tout entière. « Efforce-toi de voir le bien de l'ensemble, a dit le poète Friedrich Schiller, et si tu ne peux pas devenir toi-même un ensemble, adhère à l'ensemble en tant que membre servant. »

Pour l'énorme et noble travail fourni au service de la collectivité et de chacun de ses membres, qu'il nous soit permis, aujourd'hui, Messieurs les délégués, de vous exprimer notre reconnaissante gratitude. Poursuivez, dans les mêmes sentiments, l'action si brillamment commencée, car voilà bien le véritable esprit que, par votre activité désintéressée, notre peuple se doit de conserver pour le bien de tous et pour le bonheur de chacun.

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1961

M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation des comptes et bilan de 1961 et de son rapport sur l'activité de la Caisse centrale :

Cette année aussi, la présentation des comptes de 1961 est une tâche agréable, car nous sommes à même de vous annoncer un résultat satisfaisant. Je vous prie de bien vouloir ouvrir à la page 11 votre carte de participant au Congrès. En prenant connaissance du compte de profits

et pertes qui y est imprimé, vous constaterez que, pour 1961, nous avons réalisé un bénéfice de fr. 1 090 000.— Ce montant comprend le solde reporté de l'année précédente de fr. 38 356.75, ce qui fait que le bénéfice réel de l'exercice 1961 atteint fr. 1 052 000.— contre 933 000 fr. en 1960. Cela représente environ 119 000 francs de plus. Toutefois, si l'on tient compte des amortissements effectués sur les fonds publics et titres avant de fixer le bénéfice, amortissements qui furent inférieurs en 1961 à ceux de 1960, on arrive à un résultat final qui correspond approximativement à celui de 1960.

Le rendement brut, sans les émoluments de revision, atteint fr. 2 670 000.— en chiffre rond. Comparé à celui de 1960, il fait ressortir une progression de 190 000 francs. Tous les postes des recettes sont en augmentation, sauf celui du produit du portefeuille des effets qui marque une régression de fr. 100 000.— par rapport au résultat de l'année précédente. Lors du dernier Congrès, j'avais signalé que les possibilités de placements de capitaux à court terme n'étaient pas favorables et que les taux pour de tels placements étaient en baisse. Cette situation s'est maintenue pendant quelques mois, ce qui fait que nous n'avons effectué que peu de placements en papiers à court terme, et ce qui était possible ne l'était qu'à un taux plus bas.

Etant donné que nous avons toujours besoin de placements à court terme, les changements de ce genre sur le marché ont immédiatement des répercussions sensibles.

Les frais généraux, y compris les impôts et droits, l'entretien des bâtiments et les amortissements sur le mobilier, s'élèvent à fr. 1 835 000.— en chiffre rond. Autrement dit, ils sont d'environ fr. 93 000.— ou 5 1/2 % plus élevés qu'en 1960. Dans ces chiffres sont aussi compris les frais de l'Office de revision. Les frais pour ce dernier ont augmenté de 61 000 francs par rapport à ceux de l'année précédente. Les émoluments de revision débités aux Caisses ne sont en revanche que de fr. 23 000.— plus élevés. Il appert donc que l'Union a pris à sa charge une bonne partie de cette augmentation des frais, mais à l'avenir nous ne pourrions guère renoncer à mettre une plus grande partie de cette augmentation des émoluments de revision à la charge des Caisses affiliées et ceci d'autant plus que l'Office de revision, comme toutes les autres administrations, voit ses frais s'élever toujours plus.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, il y a peu de changements par rapport à l'année dernière. Il sera proposé de bonifier un taux d'intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales. Mais par suite de l'augmentation du capital social, l'intérêt à bonifier pour 1961 atteindra le chiffre de fr. 652 500.— contre 526 500 francs en 1960. Comparée à l'année précédente, la dotation des réserves reste inchangée ; elle atteint fr. 400 000.—

Le chiffre du bilan, 440 millions, fait ressortir cette année également un développement très important. La progression atteint un peu plus de 50 millions de

francs. Il s'agit là de la plus forte augmentation enregistrée jusqu'à ce jour. En 1960, elle avait été de 41 millions et en 1959 de 40 millions. Il semble que le résultat de chaque année surpasse celui de la précédente. Le chiffre des 500 millions approche rapidement. Ces forts élargissements sont naturellement réjouissants, mais ils posent aussi des problèmes comme par exemple celui de l'augmentation de la dotation des réserves et de l'augmentation des fonds propres. Le résultat de 1961 démontre aussi que le rendement n'augmente pas au même rythme que le bilan. Si ce dernier devait continuer à augmenter à cette cadence, il faudrait à l'avenir envisager sérieusement une réduction du taux de l'intérêt aux parts sociales afin de pouvoir alimenter plus fortement les réserves.

Comme toujours, ces fortes progressions du chiffre du bilan proviennent des avoirs des Caisses affiliées. Comme vous pourrez vous en rendre compte à la page 13 de votre carte de participant, du côté du *passif du bilan*, ces avoirs s'élevaient au 31 décembre 1961 à 363 millions. L'augmentation est donc de 48 millions. De cette progression, une bonne partie, soit 42 millions, proviennent des placements à terme.

Comparés aux avoirs des Caisses affiliées, les autres positions du *passif du bilan*, par exemple les dépôts d'épargne, les comptes de dépôts, les obligations de caisse, les emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage ainsi que les chèques et dispositions à court terme n'ont qu'une importance secondaire. Les obligations de caisse sont pour ainsi dire inchangées. Cette stagnation est en quelque sorte voulue, car, comme vous le savez par votre propre expérience, il est peu intéressant d'accepter des placements en obligations aux taux de 3 1/2 % pour placer ensuite ces fonds en hypothèques premier rang au taux de 3 3/4 %.

A l'*actif du bilan*, que vous trouverez à la page 12 de votre carte de participant, l'encaisse, les différents avoirs en banque et le portefeuille des effets jouent un rôle extrêmement important pour notre capacité de paiement. Comparé à l'année précédente, l'inventaire du portefeuille, en particulier, présente un changement notable. L'augmentation est de 7,8 millions. Cette avance provient en grande partie d'une nouvelle acquisition de réscriptions de la Confédération. A fin décembre 1961, nous détenions dans notre portefeuille pour fr. 10 750 000.— de ces titres. Il s'agit là des meilleurs placements à court terme que l'on puisse trouver en Suisse. Ils n'ont qu'un seul défaut, leur taux bas. Ce dernier varie entre 1 et 1 7/8 %.

L'encaisse, les avoirs en banque et l'inventaire du portefeuille des effets atteignent ensemble 68,5 millions en chiffre rond. A part cela, nous possédons encore, dans notre inventaire des fonds publics et titres, pour 20 millions d'obligations échéant en 1962, ce qui fait au total 88 1/2 millions de disponibilités à court terme. Nous pouvons donc dire que l'Union pourrait faire face à d'importants retraits extraordinaires sans se trouver

ensuite à sec. Il s'agit là d'un fait tranquilisant, mais qui coûte de l'argent, car comme vous le savez ou l'avez entendu dire, l'argent en caisse ne rapporte rien et les placements de premier choix n'assurent qu'un intérêt modeste.

L'évolution des placements hypothécaires au cours de 1961 est de nouveau remarquable. L'augmentation atteint 12 1/2 millions. Il s'agit là de la plus forte progression enregistrée jusqu'à maintenant. En 1960, année où l'augmentation fut aussi forte, elle avait atteint 11,1 millions. Si les espèces en caisse, les avoirs en banque et les effets de change de premier choix ont une grande importance pour notre capacité de paiement, d'un autre côté, les hypothèques jouent un rôle très important pour notre compte des recettes. Le produit des hypothèques doit aussi compenser en quelque sorte ce que nous n'arrivons pas à gagner sur des placements à court terme à taux bas. Les demandes d'hypothèques, principalement celles précédées d'un crédit de construction, ont été nombreuses au cours de toute l'année. Depuis l'automne 1961, nous avons dû même en refuser un certain nombre. On a constaté en effet que l'exploitation des crédits de construction accordés ne s'effectuait plus au rythme ordinaire habituel, ceci du fait que les entrepreneurs et maîtres d'état sont surchargés de travail. En accordant continuellement de nouveaux prêts et crédits, on risquait de voir les engagements prendre de trop grandes proportions. C'est la raison pour laquelle nous avons appliqué ici une certaine retenue. La qualité des hypothèques figurant dans notre inventaire est toujours considérée comme très bonne. Pour 3300 comptes hypothécaires, il n'y avait à fin décembre 1961 que 5 poursuites en cours pour des intérêts et amortissements arriérés.

Comme cela s'est déjà présenté souvent, de tous les postes de l'actif ce sont les fonds publics et titres qui accusent la plus forte augmentation. L'inventaire marque une avance de presque 18 millions. Afin de nous conformer aux prescriptions légales concernant la liquidité, nous devons investir dans des titres une bonne partie des fonds qui nous sont confiés. A certaines périodes, nous avons de la peine à nous procurer en suffisance les titres nécessaires. Nous veillons particulièrement non seulement à nous procurer des titres de qualité, mais aussi à échelonner les échéances. Du montant total de 168 1/2 millions, il n'y a pas moins de 20 millions qui arriveront à échéance en 1962, 30 millions en 1963 et 22 millions en 1964.

Voilà en quelques mots un commentaire du compte de profits et pertes et du bilan pour 1961.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques brèves remarques, comme c'est la tradition, sur l'évolution présumée du secteur des taux d'intérêt ainsi que sur le marché de l'argent et des capitaux. En ce qui concerne le taux hypothécaire, on peut estimer que pour 1962 il restera à 3 3/4 % pour les anciens prêts en premier rang sur domaines agricoles et maisons d'habitation. En revanche, le taux d'intérêt pour les nouveaux crédits de cons-

truction montera à 4 % dans toujours plus de régions du pays, mais dans la plupart des endroits, lors de la consolidation, on appliquera encore le taux de 3 3/4 % pour les hypothèques fermes en premier rang.

Parmi tous les taux, c'est bien l'évolution de celui des obligations de caisse qui, pour les banques, est le plus difficile à juger. Il semble, suivant les groupes de banques, que jusqu'à l'automne une hausse de 1/4 % pourrait intervenir. Cela dépendra de la répercussion de la convention signée par les banques suisses concernant la restriction du crédit. Si cela devait avoir pour effet d'accumuler auprès des banques de gros capitaux liquides qui, par suite de cette convention, ne pourraient pas être investis dans des prêts, cela pourrait faire amorcer éventuellement plutôt une tendance à la baisse.

Par le *Messenger Raiffeisen*, vous avez eu connaissance que notre Union avait adhéré aussi à la convention précitée dictée par la Banque nationale. Il est vrai que nous serons sensiblement limités dans l'activité concernant les placements. Mais pratiquement il n'était guère possible de rester à l'écart de cette convention. Si l'on veut être honnête, on doit même dire qu'il aurait été préférable qu'elle soit conclue plus tôt. Mais, il y a six mois, l'avis du public n'était pas encore mûr pour des mesures de ce genre. En revanche, aujourd'hui, même l'homme de la rue est d'avis que quelque chose doit être entrepris contre cette augmentation du coût de la vie, désignée par dévaluation de l'argent.

Que sert à la population d'avoir une assurance-vieillesse idéale, pour laquelle nous versons actuellement nos bons francs, si au moment où nous les recevrons en retour, ils auront perdu la moitié de leur valeur. Cette convention concernant la restriction du crédit est une mesure bienvenue en vue d'enrayer cette évolution. Mais cette convention seule ne suffit pas aussi longtemps que les fonds immobiliers, les associations de grands magasins, les grandes sociétés d'assurances et les entreprises industrielles, qui n'ont pas besoin de crédit bancaire, ne limiteront pas, eux aussi, leurs constructions. A quoi sert de construire continuellement de grandes fabriques pour qu'ensuite elles ne restent que partiellement occupées du fait qu'on ne trouve pas de main-d'œuvre. Lorsqu'on gagne si bien, qu'on ne sait qu'entreprendre avec le bénéfice, on baisse les prix. Le fait qu'il s'est construit un peu moins de maisons familiales dans les villages, qui du point de vue économique sont moins favorisés, passe presque inaperçu face à la politique pratiquée dans les villes où des complexes entiers de bâtiments sont rasés pour faire place à des constructions devisées plusieurs millions de francs.

La Banque Nationale Suisse n'a malheureusement aucune influence sur ces milieux. Ce sera là le travail des autorités fédérales d'exiger aussi des restrictions dans ce secteur. On ne serait pas objectif si on ne relevait pas le fait que chaque réduction d'heure de travail et chaque augmentation de salaire qui ne sont compensées par une augmentation de la pro-

duction n'entraînent rien d'autre qu'une dévaluation de l'argent. Cette dernière est liée étroitement à l'égoïsme humain. Si l'on arrive à stopper, on arrivera aussi à maintenir dans un cadre supportable l'augmentation du coût de la vie, c'est-à-dire la dévaluation de l'argent. Quant à savoir si ce but pourra être atteint, tout dépendra de la collaboration de chacun et ceci avec ou sans convention.

Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Le président du Conseil de surveillance, *M. Sylvain Michel*, ancien député à Courtedoux (Jura), présente le rapport rédigé en français. Exceptionnellement donc, le système de la lecture simultanée grâce aux appareils écouteurs ne fonctionnera pas. Le vice-président du Conseil d'administration, *M. Paul Schib*, conseiller national à Möhlin (Argovie), sera prié de présenter ensuite la traduction en allemand de ce rapport, ceci par le fait qu'à ce moment l'organe de contrôle ne dispose plus d'aucun membre de langue allemande.



M. Sylvain Michel présente le rapport du Conseil de surveillance.

L'évolution constante de la haute conjoncture en Suisse n'a pas manqué d'avoir des répercussions heureuses sur les résultats de l'activité raiffeiseniste. Cette affirmation ressort des chiffres obtenus par les Caisses affiliées, alors que le bilan de la Caisse centrale dénote, elle aussi, une évolution record.

En collaboration avec la S.A. fiduciaire et de revision « REVISA », le Conseil de surveillance a procédé à un examen approfondi des comptes annuels de 1961, conformément aux prescriptions légales.

Nous avons pu constater la parfaite corrélation des éléments du bilan et du compte de profits et pertes avec les don-

nées des livres comptables et des extraits. Par ailleurs, nous avons reçu de la direction tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de notre mission. Le bilan et les comptes annuels correspondent à la vérité et nous avons pu constater que tout est en ordre. Le bilan est sain et ne contient aucun actif dangereux ou même douteux. Cette déclaration n'est pas faite à la légère, selon un simple rite, mais elle vous est donnée en pleine conscience de nos responsabilités envers vous. Un contrôle de caisse effectué à l'improviste a révélé une encaisse d'absolue conformité avec les soldes des livres. Aucun risque n'est perceptible et la constitution de la Caisse centrale peut être qualifiée de forte.

En augmentation de près de 51 millions de francs, soit de 13 %, son bilan s'élève à plus de 440 millions.

Dans le domaine de l'actif, les placements hypothécaires progressent de 12,4 millions pour atteindre 130,6 millions. Les garanties sont toutes de première qualité et elles reposent principalement sur des maisons familiales, locatives et sur des domaines ruraux. L'excellente qualité des débiteurs mérite également d'être relevée.

Les fonds publics sont tous de première valeur et comprennent en majeure partie des obligations suisses et cantonales. Confédération et chemins de fer fédéraux, banques cantonales, grandes banques commerciales, établissements hypothécaires et centrale de lettres de gage. Tout le portefeuille bénéficie d'une judicieuse répartition des échéances. Sagement évalué, il répond non seulement aux prescriptions légales en la matière mais contient au surplus une certaine réserve pour risque de cours.

La liquidité de la Caisse centrale est abondante, ce qui correspond du reste aux efforts soutenus dans ce domaine par cette institution. En plus d'une encaisse d'environ 21,5 millions de francs, un portefeuille de fonds publics s'élevant à 168,5 millions de francs constitue indubitablement une réserve suffisante permettant de faire face à toute éventualité.

En corrélation avec la progression des bilans, le compte de profits et pertes fait ressortir une lente augmentation des frais généraux. Le bénéfice net, qui franchit pour la première fois le cap du million de francs, est supérieure de plus de 119 000 à celui de l'exercice précédent, soit le 10 %. Certes, l'excédent d'exploitation aurait pu être plus conséquent, sans l'abondance des capitaux que nous avons dû conserver sans intérêt au début de l'année. Nous pouvons vous assurer, d'autre part, que le gros travail réalisé au cours de l'année par la Caisse centrale est toujours dominé par un strict esprit d'économie.

En résumé, je puis déclarer une fois de plus, au nom du Conseil de surveillance, que notre examen de tous les éléments de base du compte de profits et pertes a donné un excellent résultat. L'administration des fonds confiés s'effectue de manière scrupuleuse et consciencieuse, selon des principes commerciaux et bancaires éprouvés et sains.

Je remercie le président et les membres du Conseil d'administration de la fructueuse activité qu'ils déploient dans l'intérêt de l'Union. Ma reconnaissance toute spéciale va à *M. Schwager*, directeur de la Caisse centrale. Il est extrêmement précieux pour les organes supérieurs, de savoir que le gouvernail de la centrale est en bonnes mains. Je remercie *M. le directeur Schwager*, son bras droit *M. Liner*, sous-directeur, ainsi que tous ses collaborateurs pour la somme de travail accompli.

Par ailleurs, j'exprime ma gratitude aux deux directeurs de l'Office de revision qui ont géré cet office l'an dernier. Tout d'abord à *M. le directeur Egger* qui a consacré 41 ans au service du raiffeisenisme et qu'un état de santé déficient a contraint à déposer son mandat prématurément. Nous lui souhaitons une santé meilleure et un repos mérité. Ensuite à *M. le directeur Edelmann* qui a pris la direction de l'Office de revision dès le 1^{er} octobre 1961. La confiance et les vœux des raiffeisenistes l'accompagnent dans sa tâche. Ils lui souhaitent succès et longue vie. J'associe à cette marque de gratitude les fidèles collaborateurs qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au service de notre cause. Je ne peux qu'admirer sans cesse la conscience du respect des principes et des responsabilités qui anime la direction de cet important département. J'adresse un merci tout spécial à Messieurs les réviseurs qui, semaine après semaine, accomplissent une mission pleine de sacrifices. Certes, si le service intérieur est à même d'enregistrer des satisfactions, ces dernières s'estompent souvent devant la nécessité des déplacements.

Nous vous proposons, Messieurs, de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan présenté au 31 décembre 1961 ainsi que le compte de profits et pertes de 1961 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice de fr. 1 090 809.73 est à répartir comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :
 - a) paiement d'un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales : fr. 652 500.—
 - b) versement au fonds de réserve : fr. 400 000.—
 - c) report à compte nouveau : fr. 38 309.73.
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

L'homme ne vit pas seulement de pain !

Le raiffeiseniste ne vit pas seulement de finance et d'économie !

La doctrine sociale du mutualisme de crédit fait appel aux forces morales et spirituelles de l'homme. Le Conseil de surveillance faillirait à sa tâche s'il se complaisait à ne parler que de chiffres et à ne commenter que des résultats matériels sans se préoccuper de la réalisation des idéaux de solidarité chrétienne que les pionniers ont tenu à insérer dans les

statuts. Voilà la raison de cette courte dissertation qui doit faire suite au rapport sur l'exécution de notre mandat de contrôle.

Le mouvement raiffeiseniste collabore à la construction d'une cité chrétienne par l'application du plus pur humanisme, cette doctrine qui veut mettre en évidence les qualités de l'homme : humanisme tout d'abord individuel et personnel car les sociétés coopératives et les communautés d'entreprise doivent respecter la transcendance de la personnalité de l'homme ; humanisme collectif ensuite, car ce n'est que dans la société que l'homme se réalise complètement, qu'il vit pleinement sa destinée ; humanisme chrétien enfin qui anime l'humanisme simplement moral.

Nos institutions coopératives doivent être à même de mettre l'homme sur la voie de la bonne vie, de la vie vertueuse, c'est-à-dire qu'elles doivent mettre l'homme dans des conditions de vie où il pourra devenir plus homme, développer ses facultés proprement humaines. Elles doivent converger harmonieusement toutes ses activités vers le bien commun, lequel ne peut être déterminé par des conceptions arbitraires.

Soyons bien persuadés que s'il n'y a pas seulement des chrétiens dans la politique mais qu'il y a une politique chrétienne, il ne doit également pas seulement y avoir des chrétiens dans la coopération, mais il y a une coopération chrétienne. Le raiffeisenisme se targue de se nourrir à la source d'un tel esprit. Dans cet ordre d'idée, nous ne faisons que suivre la consigne du général Guisan qui proclamait le 3 mai 1940, au moment où la situation était la plus critique pour notre patrie : « Plus haut que la préparation morale, il y a la préparation spirituelle. Il faut que le sentiment religieux soit entretenu vivant dans les cœurs, que le soldat joigne ses prières à celles de sa femme, de ses enfants, de ses parents. »

Par sa nature sociale, l'homme a besoin de la communauté pour mener une vie pleinement humaine. Il faut donc créer une société où seule la justice ait droit, sans arbitraire, sans fantaisie qui se rirait de la personnalité humaine. On ne bâtit rien de bon sur l'injustice. Les astuces des hommes se retournent tôt ou tard contre eux. Il y a même la justice immanente pour le leur rappeler à l'occasion. Le pouvoir de la société se limite donc au droit naturel et son autorité, pour être digne de ce nom comme le dit Maurras, est celle qui fait le bien, celle qui réussit l'œuvre du bien public. Il faut créer et faire vivre des entreprises communautaires qui, à l'instar des Caisses Raiffeisen, servent la personne humaine. Voilà le vrai humanisme.

A exposer une telle conception de la société, je me sens à l'aise ici, sur cette terre de notre Suisse primitive, où le plus pur humanisme chrétien de nos ancêtres a fait jaillir de tels sentiments patriotiques d'entraide et de solidarité communautaires qu'il nous a valu la naissance de notre patrie.

On s'efforce depuis quelques années de prolonger la vie de l'homme. Mais à quoi servirait une existence plus longue si les

gens vivaient moins heureux, si la fraternité entre les hommes diminuait au lieu de grandir. Ce n'est pas tout de prolonger la vie de l'homme, il faut aussi le rendre plus raisonnable, et cela aucune opération miracle, aucune drogue ne saurait le faire.

Notre vingtième siècle est un siècle de civilisation formidable, mais cette civilisation doit reposer, en fin de compte, sur l'homme. Jamais plus que maintenant le supplément d'âme demandé par Bergson n'a paru aussi indispensable pour équilibrer le supplément de puissance dû aux techniques modernes.

Et le scandale de notre temps, c'est que l'homme d'aujourd'hui, malgré tous les développements des techniques, malgré la science atomique et les conquêtes spatiales, n'est pas plus capable que celui d'autrefois d'être son maître. Combien de découvertes modernes sont, si l'on peut dire, au service de la destruction et de la mort plutôt que de la vie ? Et combien d'esprits croient pouvoir organiser le monde moderne sur les seules données de la science en excluant celles du seul Maître de la science, le Tout-Puissant ? Transformer le cœur de l'homme, élever son âme vers sa destinée, voilà à quoi, nous, raiffeisenistes, devons nous attacher et travailler.

Si l'on ne veut pas ou si l'on ne veut plus que le monde devienne la jungle où les appétits sont déchaînés, où l'homme est un loup pour l'homme, c'est à la charité, à l'amitié que doit appartenir le dernier mot. L'amour du prochain crée seul l'ambiance sans laquelle le monde étouffe.

Raiffeisenistes, nous devons répandre de par le monde les atomes d'amour, de charité, et nous pourrions alors créer la bombe la plus efficace qui soit, la bombe de la paix entre les hommes de bonne volonté. Nous n'y arriverons cependant que si tous nous voulons comprendre et adopter le grand précepte du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. »

La cité que nous voulons bâtir ne sera que le résultat de nos efforts. Puisseons-nous agir efficacement ainsi ! Alors le monde de demain sera meilleur que celui d'aujourd'hui ».

Approbaton des comptes annuels

L'assemblée accepte sans discussion les rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbaton du bilan au 31 décembre 1961 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

Elections complémentaires

Selon les statuts, le Conseil de surveillance se compose de 5 membres. Actuellement il n'en compte que 2, ce qui fait que cette année nous avons à le compléter par l'élection de 3 nouveaux membres. Jusqu'à

présent ces postes étaient occupés par les représentants des Caisses des Grisons († Martin Walkmeister, Landquart), du canton de Soleure († Adolphe Jaeggi, Mümliswil) et du canton de Saint-Gall († Joseph Staub, Häggenschwil). Les organes supérieurs ont toujours partagé l'avis que ces 3 importantes fédérations cantonales devaient à nouveau être représentées au sein de l'Union. Notre direction s'est entretenue à ce sujet avec les responsables de ces trois organisations cantonales. D'un commun et unanime accord, nous vous proposons comme candidats au Conseil de surveillance :

M. Rodolphe HOTTINGER, Davos-Clavadel (Grisons).

Né le 26 octobre 1899 à Wädenswil (ZH), M. Hottinger acheva sa formation professionnelle par le diplôme d'ingénieur agronome, pour assumer, après une brève activité au secrétariat de l'Union suisse des Paysans à Brougg, l'administration du Centre zurichois pour convalescents de Davos-Clavadel. Pénétré de sentiments profondément sociaux et animé du désir de venir en aide aux milieux économiquement plus faibles, il lança l'initiative, en mars 1936, qui devait mener à la fondation des Caisses Raiffeisen de Davos-village et de Davos-Frauenkirch. Dès le début, il assure la présidence de cette dernière institution. Depuis bon nombre d'années également, M. Hottinger fait partie du Comité de la Fédération des Grisons. Par son activité dévouée, tant sur le plan local que cantonal, il s'est acquis de grands mérites et l'Union ne peut que souhaiter bénéficier de ses compétences.

M. Alfred GUBLER, Olten (Soleure).

Né le 24 décembre 1907, à Winznau, M. Gubler assume les fonctions d'adjoint à la chancellerie du Tribunal d'Olten ainsi que la gérance de la Caisse Raiffeisen de Winznau, dès sa fondation en 1932, ceci à titre accessoire. Au sein des autorités communales, il occupa divers postes et entra, en 1949, au Comité de la Fédération soleuroise des Caisses Raiffeisen. Ce printemps, il s'est vu confier, par l'assemblée annuelle des délégués, la présidence de cette importante organisation. Egalement président de la bourgeoisie d'Olten, M. Gubler, par ses incontestables qualités, ne peut que devenir un élément très apprécié de notre Conseil de surveillance.

M. Matthias WERDER, Mörschwil (Saint-Gall).

Né à Zoug, le 30 août 1913, M. Werder a accompli sa scolarité dans le canton d'Argovie. En 1936, il fonda la Caisse Raiffeisen de Sins, dont il assumait la gérance. Il fut également l'initiateur de la création de cinq autres Caisses des environs. En 1952,

il se vit appeler au poste de caissier principal de l'importante Caisse saint-galloise de Mörschwil, tandis que, par un vote unanime, l'assemblée de la Fédération du canton de Saint-Gall le nommait en qualité de membre du Comité cantonal. Raiffeiseniste enthousiaste, M. Werder, de par ses capacités, ne peut être qu'un élément de valeur au sein du Conseil de surveillance.

La mission de notre organe supérieur de contrôle est importante et lourde de responsabilités. Il est en conséquence de toute nécessité que le Conseil soit composé de personnalités capables. Aussi, persuadés que les trois candidats présentés possèdent

les qualités requises, l'assemblée fait confiance aux propositions des Conseils et, à l'unanimité, proclame élus pour la période en cours (1960-1964) les trois candidats proposés, MM. Rodolphe Hottinger, Alfred Gubler et Matthias Werder, comme membres du Conseil de surveillance.

Le président félicite les nouveaux élus, leur souhaite la bienvenue au sein des organes supérieurs de l'Union et fait le vœu qu'il leur soit donné d'œuvrer de longues années au service et pour le bien du mouvement Raiffeisen suisse.

* * *

Artisanat et agriculture à l'époque de la technique et de l'intégration

Parmi les problèmes d'importance nationale qui tiennent l'opinion publique en haleine, ceux de la technique et de l'intégration européenne sont de la plus brûlante actualité. Les raiffeisenistes doivent se tenir à la pointe de l'information. C'est la raison pour laquelle l'assemblée écoute, avec une attention passionnée, la magistrale conférence de M. O. Fischer, D^r ès science économique, secrétaire général de l'Union suisse des arts et métiers.

I

Nous vivons une époque de bouleversement général. Des conceptions et des idéologies, souvent en vigueur depuis des siècles, n'auront plus cours ou bien leur existence sera mise en question. Songeons à l'évolution du monde, qui voit la disparition du colonialisme et la naissance de nombreux nouveaux Etats. Songeons à la menace que le communisme international fait peser sur nous. Songeons enfin à l'énorme essor technique qui trouve son apogée dans l'énergie nucléaire.

La petite Suisse placée au centre de l'Europe et qui, depuis des siècles, cherchait à se distancer des affaires internationales, subit tout à coup des influences étrangères dépassant largement celles auxquelles elle était habituée. Nous qui contempnions à notre manière et suivions à distance les choses de l'étranger, nous devons reconnaître soudain que leur développement ne s'arrête plus à nos frontières, mais influence également et de plus en plus la vie intérieure, économique et politique du pays. Notre imagination prend ainsi des dimensions jusqu'ici inaccoutumées. Nous ne pourrions pas empêcher cette évolution, c'est-à-dire que nous ne pourrions plus nous replier sur nos anciennes conceptions. Notre tâche est de nous adapter spirituellement et matériellement aux temps modernes. De rudes exigences seront imposées à l'artisanat et à l'agriculture, ces deux groupes économiques dont le développement s'effectue, partiellement du moins, sur des bases spécifiquement identiques. Selon l'adage « un homme averti en vaut deux », il convient

de reconnaître ces exigences et de rechercher les points de vue nécessaires pour trouver la meilleure façon d'agir.

II

Selon le recensement de 1960, la Suisse compte environ 5 1/2 millions d'habitants. Le chiffre de ceux qui exercent une activité professionnelle se monte à 2 1/2 millions d'hommes et de femmes. Quelle est à présent la proportion des personnes travaillant pour leur propre compte dans l'agriculture, l'artisanat et l'industrie, c'est-à-dire à la tête de leur propre domaine agricole ou de leur propre entreprise ?

En 1960, on comptait en tout 360 000 personnes exerçant une profession indépendante dont 146 000 dans l'agriculture et la sylviculture et 214 000 dans le commerce, l'artisanat, l'industrie et d'autres professions libérales. Même si ces chiffres sont envisagés globalement, ils démontrent clairement que la part des pro-

fessions indépendantes est devenue modeste.

De toute la population laborieuse, il n'y en a plus que le 14 % d'indépendants, la paysannerie en représentant environ le 6 %. En d'autres termes le 86 % de la population exerçant une activité professionnelle se recrute parmi les salariés. Ainsi, les ouvriers, les employés et les fonctionnaires représentent une proportion six fois plus importante que celle du groupe précédent.

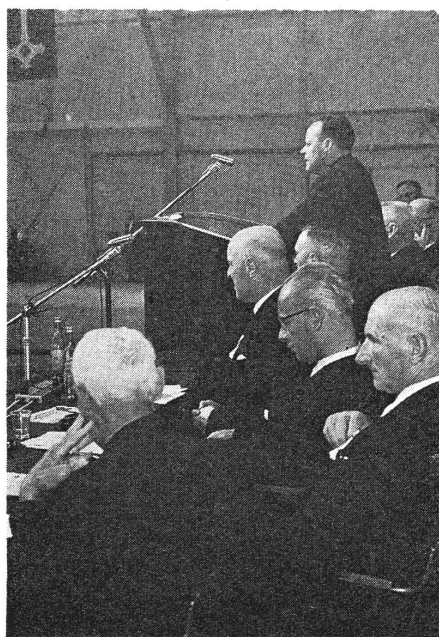
Il y a cinquante ans, la Suisse comptait 460 000 personnes de profession indépendante sur un total de 1 850 000 exerçant une activité professionnelle. La proportion des paysans responsables d'un domaine représentait le 12 % ; elle est tombée aujourd'hui à 6 % comme nous venons de le préciser.

De ces quelques chiffres, on peut tirer les quelques conclusions suivantes qui sont aujourd'hui d'une grande importance pour apprécier la position de l'artisanat et de l'agriculture. Nous nous trouvons devant une évolution de la structure de la population. D'une part, le nombre des personnes exerçant une profession indépendante est en baisse, les paysans seuls ayant diminué de 213 000 en 1910 à 146 000 en 1960 et, d'autre part, le nombre des salariés enregistre une augmentation presque explosive. L'importance relative des indépendants est, de ce fait, toujours plus réduite et celle des ouvriers, employés et fonctionnaires, toujours plus forte. Cette évolution a pour conséquence :

— En premier lieu, une baisse de l'influence politique de l'artisanat et de l'agriculture. Les nouveaux chiffres signifient que pour environ 1 1/2 million de personnes ayant le droit de vote, les paysans indépendants en représentent seulement le 9 %. Tenu compte des personnes de profession libérale, du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, le nombre de voix des citoyens exerçant une activité indépendante représente environ 20 %. Sur 10 votants, on enregistre un agriculteur, une personne d'une autre activité indépendante et huit ouvriers, employés ou fonctionnaires. Il n'est pas besoin d'autres commentaires pour expliquer combien il est difficile, dans ces circonstances, de sauvegarder les intérêts de ceux qui exercent une profession indépendante dans une démocratie comme celle que nous avons en Suisse.

— Le fait que les 6/7 des travailleurs se trouvent assujettis à des employeurs et que seulement le 1/7 peuvent travailler pour leur propre compte et selon leurs idées, a naturellement une influence sur la mentalité de la population. Dans les milieux de l'agriculture et de l'artisanat, on constate avec amertume que la mentalité du consommateur est devenue plus exigeante. Il faut en chercher la raison dans un manque de contact direct entre les différentes couches de la population.

Le sentiment du risque dans la vie économique, éprouvé journellement par chaque paysan et chaque artisan, est devenu étranger à la plupart des ouvriers, employés et fonctionnaires. Ces derniers ont plutôt tendance à ne voir que les beaux côtés de la vie des indépendants et criti-



On écoute attentivement la conférence de M. Fischer.

quent librement le problème des prix et marges de gain qui est si important pour l'agriculture et l'artisanat.

— La diminution du nombre des personnes exerçant une profession indépendante en opposition avec la forte augmentation de la population est la conséquence d'une concentration qui dure depuis des dizaines d'années. Les exploitations deviennent toujours plus grandes alors que les petites entreprises disparaissent lentement. On commettrait une erreur en cherchant seulement le côté négatif de cette évolution ; il est hors de doute qu'à une extension moyenne des entreprises correspond en général aussi un renforcement interne. Le nombre des exploitations objectivement non viables s'est plutôt réduit dans l'agriculture ainsi que dans l'artisanat. D'autre part, ce serait naturellement une illusion de croire que l'agrandissement des exploitations constaté sur toute la ligne s'est opéré équitablement. Nous nous trouvons placés devant un fait peu réjouissant, c'est-à-dire une concentration économique qui va dans deux directions : Il existe déjà en Suisse un bon nombre de grandes exploitations qui ressemblent davantage aux entreprises étrangères qu'à celles auxquelles nous sommes accoutumés. Bien que cette concentration soit indispensable pour certaines branches, en raison des exigences de la production et de la recherche, il existe aussi des cas où l'on n'a obéi qu'à un vulgaire mobile d'expansion. Je pense avant tout au commerce de détail, où les grands magasins avec leurs succursales, les consortiums et la Migros se disputent le marché au détriment des entreprises commerciales de moyenne importance.

— La concentration de l'économie dans certains secteurs géographiques est aussi dangereuse que la concentration dans les grandes entreprises. Des localités qui, il y a quelques dizaines d'années encore, étaient de tranquilles villages ruraux, sont devenues aujourd'hui des centres économiques industrialisés. De ce fait, certains cantons possèdent une énorme force économique tandis que d'autres régions ont une tendance stable ou même rétrograde. Nous nous trouvons devant le danger d'un déséquilibre croissant entre les diverses régions du pays. La force vitale de nos villages s'en ressent également. Ces communautés rurales se dépeuplent assez souvent à cause de la précarité des conditions d'existence ou perdent leur cachet villageois en devenant de simples faubourgs des centres industrialisés avec aspect citadin. Même les Caisses Raiffeisen, dont l'existence trouve sa raison d'être dans les villages, en subissent les conséquences.

III

Après l'analyse sommaire de cette évolution, du point de vue de l'artisanat et de l'agriculture, il convient de rechercher les causes du phénomène. Je ne crois pas me tromper en affirmant que l'énorme développement technique est cause du changement de la structure de notre économie et de notre population. Les nouvelles machines, inventées depuis la fin de la dernière guerre, qui accélèrent le rythme de la production ou en rendent le procédé

moins coûteux, n'en sont pas seules responsables. Il faut tenir compte plutôt du complexe global de toutes les connaissances de nature technique et organisatrice, qui ont conduit et conduiront encore à la progression de la production dans tous les secteurs de l'économie. On produit toujours plus rationnellement. Ce n'est pas seulement parce que des ingénieurs inventent des appareils toujours plus perfectionnés, mais aussi parce qu'une armée de savants d'autres facultés et des états-majors d'entreprises travaillent à élever la capacité de production de l'économie.

Il va sans dire que, dans plusieurs cas, ces connaissances dans le domaine de la technique et de l'organisation — en général très coûteuses — ne peuvent être mises rationnellement en pratique dans de petites entreprises. Cette constatation concerne tout spécialement l'agriculture où l'on doit encore tenir compte du non-emploi du parc des machines durant certaines saisons. Elle touche aussi en grande partie les entreprises artisanales, qui se voient dans l'obligation de se procurer des machines dont l'emploi n'est pas assez intense, donc pas assez rémunérateur. Naturellement, la tendance pousse précisément à l'agrandissement des entreprises pour que leurs installations puissent être utilisées plus rationnellement. Le degré d'importance de ces entreprises tend à s'élever, constatation valable aussi bien pour l'agriculture que pour l'artisanat. D'un autre côté, nous nous trouvons devant le fait que les entreprises, pour lesquelles il n'est pas rentable de se procurer des installations mécaniques, sont menacées de perdre leur vitalité.

IV

Comment l'artisanat et l'agriculture peuvent-ils se maintenir malgré cette évolution structurelle plutôt défavorable ? Il existe des directives dont la validité concerne également ces deux secteurs ; il en existe d'autres différentes pour chacun d'eux.

La politique artisanale de l'époque actuelle se traduit par la volonté d'assurer sa propre existence sans aucune aide de la part de l'Etat. Contrairement à ce qui se passe à l'étranger, nous ne connaissons, en Suisse, aucune protection de l'Etat et presque aucun encouragement du secteur public en faveur de l'artisanat. Au sein de l'Union suisse des arts et métiers, nous avons l'impression que la seule possibilité pour l'artisanat de défendre sa position dans la lutte moderne pour l'existence, c'est l'effort personnel de chacun et des associations. C'est pourquoi notre action principale se porte sur la formation et le perfectionnement professionnels des artisans tandis que les associations et institutions, au nombre de plus de 200 affiliées à l'Union suisse des arts et métiers, ont créé un réseau d'organisations d'entraide collective. Par ces efforts, l'artisanat suisse a réussi à conserver une position remarquable dans notre vie économique.

Malgré l'industrialisation progressive et la concentration déjà mentionnées, l'effectif des personnes occupées dans l'artisanat est aujourd'hui encore plus élevé que celui de l'industrie. Tout notre esprit combatif se borne à maintenir et si pos-

sible à élargir cette position sur le marché. C'est pourquoi la politique artisanale veut être offensive, même si le nombre des artisans a plutôt tendance à diminuer. La seule chose que l'artisanat demande à l'Etat, c'est de se mêler le moins possible de la vie économique. Notre position est ici très difficile, car l'élaboration continue de nouvelles lois apporte aussi successivement de nouvelles charges et de nouvelles difficultés à l'activité économique de nos artisans. Il est donc tout à fait compréhensible que, nous ne puissions nous réjouir ni de la loi sur le travail, ni de celle sur les cartels.

Tout le monde admet que les circonstances sont complètement différentes dans l'agriculture. Pour des motifs que vous connaissez tous, cette branche de l'économie ne peut subsister, dans un pays surindustrialisé tel que le nôtre, sans mesures de protection et d'encouragement de la part de l'Etat. Même si elle ne disparaissait pas complètement, elle serait tout de même en grande partie paralysée. Etant étranger à l'agriculture, j'ose prétendre ici que la population de notre pays est convaincue de la nécessité de mesures protectrices envers l'agriculture. Seules, les méthodes appliquées, d'une part, et la proportion de l'aide, d'autre part, sont contestées. Une fois de plus, il est exclu de rechercher une formule définitive donnant satisfaction à tous. Par la nécessité du recours à l'aide de l'Etat, le destin de l'agriculture est intimement lié à la politique et il n'y a pas de politique sans controverse. C'est pourquoi il est inévitable que les prix protégés de l'agriculture soient un sujet de discussion publique. Par contre, les prix et les marges de gain en vigueur dans d'autres groupes économiques et qui, dans certains cas, pèsent autant sur le marché, ne feront pas parler d'eux parce que n'étant pas soumis à l'aide, ni donc aussi à la responsabilité de l'Etat, Etat dans lequel tous les citoyens libres ont le droit de critique. Les agriculteurs ne doivent pas se sentir blessés parce que les prix de leurs produits font l'objet d'une controverse publique puisque c'est justement le destin de l'agriculture d'avoir recours à l'aide de l'Etat.

Mais à cette époque de l'évolution de la technique et de la structure des entreprises, l'artisanat et l'agriculture ont des points communs dans l'art de mener la lutte.

— Je pense tout d'abord aux efforts indispensables à la sauvegarde de notre Etat libéral basé sur la propriété privée. Les forces qui recourent à l'Etat sont beaucoup plus puissantes que l'on ne pense. Dans le domaine des impôts, on doit combattre énergiquement la tendance au nivellement. Tout projet d'intervention de l'Etat dans l'économie doit être l'objet d'une grande méfiance. Je me permets, ici même, d'insister sur la nécessité d'une grande prudence en ce qui concerne la réglementation de la propriété foncière agricole. En d'autres termes, il faut éviter que ceux qui exercent des professions indépendantes soient trop chargés ou entravés par des interventions directes ou indirectes de la part de l'Etat. L'agricul-

ture doit se rendre compte que les charges qui brident les autres secteurs de l'économie, agissent aussi finalement sur elle. Songez seulement à la réglementation des heures de travail contenue dans la nouvelle loi sur le travail.

— L'artisanat et l'agriculture doivent lutter en commun contre la concentration. Avec tous les moyens à disposition, nous devons agir, sur le plan politique aussi bien que psychologique, pour que les entreprises ne deviennent pas démesurément grandes et pour que l'équilibre économique et géographique reste normal. Nos villages, où l'artisanat et l'agriculture marchent de pair depuis des siècles, ne doivent pas seulement se maintenir, mais aussi se développer en corrélation avec l'industrialisation successive.

— Nous devons ensuite faire confiance aux capacités d'initiative de notre jeunesse dans l'agriculture et dans l'artisanat. Malgré toutes les difficultés possibles, la tendance aux plaintes et au mécontentement doit être écartée. Le privilège du travail indépendant, du travail libre et créateur peut aujourd'hui aussi enthousiasmer la jeunesse ; ceux qui sont âgés doivent également l'apprécier malgré les peines et les soucis inhérents à leurs travaux.

— Il me semble ensuite nécessaire d'insister sur la renonciation à l'idéologie de la classe moyenne des années 30. Le 86 % des personnes exerçant une profession, c'est-à-dire les ouvriers, les employés et les fonctionnaires, se sentent à juste titre méprisés si l'agriculture et l'artisanat prétendent se porter seuls garants de la classe moyenne qui fait la force de l'Etat. Toutes les professions concourent au bien de l'Etat si elles accomplissent leurs devoirs envers la communauté.

— A la longue, la capacité économique de chaque propriétaire d'entreprise sera décisive pour l'existence future d'une saine paysannerie et d'un puissant artisanat. L'intervention de l'Etat ne peut apporter à l'agriculture qu'une aide mais non la substance. Le principe fondamental de toute création, c'est l'effort personnel. Si l'agriculture et l'artisanat veulent conserver leur importance dans l'économie, ils doivent avoir la volonté d'améliorer constamment leur propre capacité de production. En cas contraire, bien qu'une disparition ne les menace pas directement, ils souffriraient d'un dépérissement dont ils ne se relèveraient plus.

V

Notre époque n'est pas seulement influencée par le changement de structure dû à la technique. La Suisse se trouve encore devant le très grave problème de l'intégration européenne.

La Communauté économique européenne (CEE), constituée par l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, administre en premier lieu une union douanière. Cela signifie que les droits de douane dans le trafic des marchandises entre ces six pays seront successivement diminués et plus tard complètement supprimés, tandis qu'un nouveau tarif douanier unifié sera établi pour les relations avec les autres pays. Cette

union douanière nous apporte une discrimination en ce sens que nos exportations dans les pays de la CEE auront à supporter un tarif douanier moyen plus élevé qu'actuellement, tandis que nos concurrents, membres de la CEE, n'auront plus à payer aucun droit de douane afférent à leur propre trafic commercial. 40 % de nos exportations, c'est-à-dire un montant supérieur à 3,5 milliards de francs, sont destinés à ces six pays et seront ainsi discriminés, ce qui veut dire boycottés.

L'union douanière est la seule raison de notre intérêt pour la CEE. S'il n'est pas possible de trouver une solution amiable par des négociations, nous serons contraints de supporter de graves conséquences touchant nos relations économiques extérieures. Sachons qu'environ le quart de notre travail national est destiné à l'étranger et que le bien-être de notre pays dépend en grande partie des exportations visibles et invisibles. Si la discrimination entre en action, il n'y aura pas que l'industrie d'exportation qui s'en ressentira, mais aussi la paysannerie et l'artisanat, car ceux-ci dépendent du pouvoir d'achat de tous ceux qui travaillent pour l'exportation.

La CEE n'est pas seulement une union douanière, mais elle est en même temps une union économique, ce qui veut dire qu'elle uniformise la législation économique, sociale et fiscale des pays affiliés. A part cela, elle dispose d'analogues organes à ceux d'un Etat, soit parlement, gouvernement, tribunal et administration qui occupent déjà actuellement plusieurs milliers de fonctionnaires européens. Le but de la CEE est politique, c'est-à-dire qu'il tend à la fusion des pays affiliés en un nouvel Etat supranational.

L'adhésion de la Suisse à la CEE, qui écarterait la discrimination, n'entre pas en ligne de compte, ni pour aujourd'hui, ni pour demain, car nous devrions renoncer à notre existence nationale. Dans la nouvelle Europe de la CEE, il y aurait 2 1/2 % de Suisses contre 97 1/2 % d'Allemands, de Français, d'Italiens, etc. La Confédération suisse disparaîtrait virtuellement comme Etat autonome.

Pour éviter la discrimination douanière, le Conseil fédéral a présenté à la CEE une demande d'ouverture de négociations en vue d'une association avec droits et devoirs limités. Que cette tentative remporte du succès, c'est encore bien problématique.

Ce qui est déterminant pour la Suisse c'est, d'une part, la volonté de collaboration effective et, d'autre part, l'impossibilité de faire des concessions dans les domaines de la neutralité, de l'autonomie, du droit à l'autodétermination, du fédéralisme et de nos droits populaires.

De toute manière, notre pays devra passer par une dure épreuve. Si une association ne se réalisait pas et en raison de la discrimination douanière, une pression générale s'exercerait sur notre bien-être économique et personne n'y échapperait. L'agriculture devra surtout se rendre compte que ses possibilités d'exportation dans les pays de la CEE seraient compromises. Dans le domaine de l'utilisation du lait, par exemple, inutile de mentionner

ce que représenterait une diminution de l'exportation du fromage.

Si une association était possible dans les conditions précitées, l'artisanat serait exposé à une forte concurrence supplémentaire, spécialement dans les régions frontalières. Tenu compte de la nature particulière des produits et des prestations artisanales, nous pouvons espérer que les conséquences resteraient dans des limites supportables mais il en résulterait, sans doute, un fort dynamisme dans toute notre économie. Comme l'artisanat est tenu à ses traditions, il se heurterait à de difficiles problèmes d'adaptation.

Il semble que, pour l'agriculture, une association est beaucoup plus dangereuse. Comme vous le savez, la CEE a introduit un marché commun pour l'ensemble de son secteur agricole. On a de la peine à admettre que, comme c'est le cas dans l'AELE, notre agriculture suisse puisse éviter d'être englobée dans une association. L'adhésion de notre agriculture à la CEE provoquerait, pour la paysannerie, une perte annuelle de plusieurs centaines de millions de francs. Une telle perte s'explique du fait que les prix agricoles suisses sont, sur toute la ligne, supérieurs, à ceux pratiqués au sein de la CEE. Prenons par exemple le blé : en France, le prix représente seulement la moitié du prix moyen suisse. Les raisons en sont notre situation climatique, les salaires, l'endettement et autres facteurs qui ne peuvent être modifiés. On peut naturellement espérer que les pertes seraient supportées par la caisse fédérale. Mais la Confédération elle-même subirait une diminution de recettes d'environ un milliard de francs sur les droits de douane en cas d'association à la CEE.

Ces problèmes paraissent insolubles pour le moment. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'intégration menace dans leurs fondements notre économie et notre Etat. Depuis son existence et mise à part l'époque hitlérienne, notre Confédération n'a jamais encore été exposée à de tels dangers. Il est donc urgent que la population s'en rende compte. A l'époque difficile que nous traversons, il est indispensable que toutes les couches de la population gardent la ferme volonté de conserver intacte notre Confédération suisse, même s'il en résulte certains sacrifices économiques.

Heureusement pour nous, les Américains se trouvent dans une situation semblable à la nôtre. Il n'est ainsi pas exclu que, sur la base du plan Kennedy avec sa tendance à la réduction générale des tarifs douaniers, le problème de la discrimination de la Suisse perde un peu de son acuité.

Pour ces motifs aussi, il est opportun que nos autorités n'activent pas trop les pourparlers sur la question relative à l'intégration, mais qu'elles attendent en premier lieu l'évolution qui va se produire.

* * *

A cette époque de la technique et de l'intégration, l'artisanat et l'agriculture sont donc placés devant d'impérieuses nécessités. Rassemblant à eux deux la majeure partie des personnes exerçant une profession indépendante, ils constituent

avec les grandes entreprises la base de l'économie. Ils ne peuvent se tenir à l'écart de l'évolution actuelle ; ils doivent s'y conformer et y adapter leurs moyens d'action. Pour affirmer leur existence, on exigera de l'agriculture et de l'artisanat un effort supplémentaire, à la fois personnel et collectif. Cet effort doit être fourni dans leur propre intérêt et dans celui de la communauté tout entière pour laquelle une structure économique décentralisée est une question vitale. Cependant l'artisanat et l'agriculture ne doivent pas oublier que l'homme ne vit pas de pain seulement.

Il est essentiel, dans cette époque troublée, de conserver intactes le patrimoine national et les constantes de la culture occidentale. Au-delà des problèmes économiques, c'est tout d'abord à cette mission que nous devons nous consacrer.

* * *

Les applaudissements d'un auditoire attentif témoignent de l'intérêt porté à l'exposé du distingué conférencier. La prise de conscience sur la gravité des problèmes débattus s'est traduite par le fait que ces derniers faisaient l'objet des conversations animées autant que soucieuses des participants lors de contacts qui suivirent cette assemblée plénière. Puisse notre pays passer sans trop gros à-coups les écueils que lui dresse l'évolution vers la nouvelle Europe. Que M. Fischer soit vivement remercié — et le président de l'assemblée l'a fait en termes chaleureux — de son excellente étude qui a mis l'accent sur la nécessité de la coopération entre tous les groupements professionnels de notre population.

* * *

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoyait une

Discussion générale. Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt cette 59^e assemblée, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux hôtes d'honneur, aux membres des autorités du canton et de la ville de Lucerne, aux invités et aux congressistes, comme aussi aux rapporteurs et aux organisateurs de ce Congrès, tout particulièrement à M. E. Bucheler, secrétaire de l'Union. Il conclut par ces vœux qui sont une consigne :

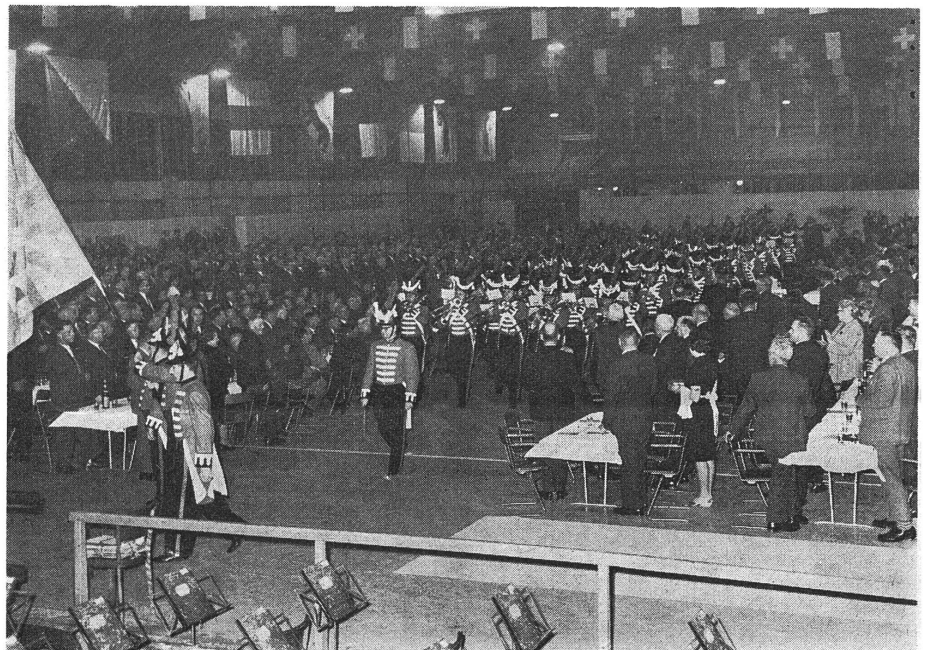
Puisse l'esprit des 20 représentants de 15 Caisses Raiffeisen, qui fondèrent ici à Lucerne, il y a 60 ans, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, demeurer vivant en vous. Que l'idéal qui anima les artisans de la première heure vous accompagne dans votre activité future au service du mouvement Raiffeisen suisse et pour le bien de milieux toujours plus larges de nos chères populations rurales.

Soirée familière et patriotique

Ayant accompli leur mandat au cours d'une laborieuse journée et s'étant restaurés à l'hôtel, les délégués devaient se retrouver

une fois encore réunis en grande famille au Pavillon des fêtes pour une soirée de saine détente dans une ambiance toute patriotique. Pour traditionnelle qu'elle soit et n'ayant rien d'officiel, cette manifestation n'en a pas moins une importance considérable par la joie sereine qu'elle apporte au cœur des participants, par la fraternisation qu'elle permet entre délégués de toutes les parties du pays. Un programme exceptionnellement riche était d'ailleurs réservé aux 2000 auditeurs pourtant si divers par la langue, la race et les conceptions religieuses ou politiques, mais tout vibrant à l'unisson aux accents de la patrie commune, à l'audition de la partie artistique et folklorique comme aussi des flots d'éloquence apportant les souhaits de bienvenue.

Lucerne, ville de la musique, excelle d'ailleurs à organiser des soirées artistiques. Elle possède les sociétés et les groupements qu'elle n'a qu'à mobiliser pour composer un programme de première valeur. Ces éléments variés font une entrée triomphale dans la salle, entraînés par la « Fanfare municipale » en uniforme historique, c'est-à-dire en fringante tenue de gala, sous la talentueuse direction du maestro Otto Zurmühle. Tour à tour vont se produire les groupes des jodleurs, la musique champêtre conduisant les danseurs et danseuses en costumes du pays, les lanceurs de drapeau, les joueurs de cor des Alpes, les fifres et les tambours ainsi que les réputés artistes gymnastes du groupe du célèbre champion Stalder.



La Fanfare municipale fait son entrée à la soirée de gala.

En cette circonstance et au soir d'une journée de délibérations, les toasts se devaient d'être brefs. La coutume et les convenances pourtant les réclament. Réduits au strict minimum et encadrés des productions artistiques, ces souhaits de bienvenue prennent un cachet de beauté et de sympathie fort apprécié de l'auditoire.

C'est tout d'abord le message des raiffeisenistes de la Suisse centrale transmis par le président de leur fédération, M. J. Birrer, député à Willisau et président du Grand Conseil lucernois. En cette dernière qualité, l'orateur apporte également le salut du peuple et du canton de Lucerne. Voici la traduction de l'essentiel de ce message :

Le peuple et l'Etat de Lucerne se jouissent de l'honneur qui leur échoit d'accueillir à nouveau, en son chef-lieu, les délégués des Caisses Raiffeisen suisses. Cette joie est plus particulièrement ressentie encore par les 54 Caisses que

compte la Fédération Raiffeisen de la Suisse centrale à laquelle appartiennent les cantons de Lucerne, de Nidwald et d'Obwald. Il est vrai que les rives magnifiques du Lac des Quatre-Cantons, fières d'un printemps enfin revenu, revêtent un cachet idéal pour l'organisation d'un tel congrès, et nous aimons à croire que les délégués de l'Union Raiffeisen suisse, représentant toutes les régions de notre chère patrie, s'y sentiront chez eux, qu'ils sauront jouir, dans la chaude ambiance que crée la fraternité des contacts retrouvés, des quelques heures de repos et de délassement mérités, juste compensation qu'appellent les responsabilités de leur mission commune. L'expérience nous convainc que les valeurs éthiques de notre vaste programme au service du prochain nous lient, de par le caractère honorifique de nos fonctions, en une puissante association d'utilité publique. Face au matérialisme actuel, où chaque conseil, chaque intervention se doit d'être rétribuée, l'action désintéressée d'hommes ani-

més de l'idéal chrétien reste, dans le domaine de l'aide à autrui, identique à l'image du phare, point de repère des navigateurs. Et les mêmes sentiments d'appartenance qui nous unissent à ce généreux mouvement national, dont nous défendons tous la noble cause, n'est pas étranger à la joie que nous ressentons à recevoir chez nous nos amis de Suisse romande, comme d'ailleurs ceux du Tessin et des Grisons. Au nom de tous les raiffeisenistes de langue allemande, j'exprime, à mon tour, la reconnaissance dont nous sommes redevables envers la Romandie et la Suisse italienne, pour l'accueil chaleureux qu'elles nous réservent en semblables circonstances.

Par ailleurs, j'ai peine à dissimuler la satisfaction que j'éprouve de revêtir, en tant que raiffeiseniste actif et président d'une Caisse, la haute fonction de président du Grand Conseil lucernois. Je dis ceci uniquement pour relever le fait que, même dans un canton progressiste, comme celui de Lucerne, des représentants du peuple, de conditions modestes, et des raiffeisenistes, sont appelés à des postes d'honneur. Comptant plus de 250 000 habitants, le canton de Lucerne peut certainement être qualifié de progressiste. Sa population est prête à consentir les plus gros sacrifices financiers, lorsqu'ils sont justifiés par les exigences actuelles. C'est ainsi que le canton de Lucerne peut se prévaloir de posséder depuis des années la première autoroute de Suisse. En janvier dernier, le Grand Conseil a décidé l'amélioration des routes nationales dont le coût est devisé à quelque 150 millions de francs, bien que cet immense projet englobât 180 hectares de terres cultivables. La rénovation et l'agrandissement de l'hôpital, dont le coût global s'élève à 50 millions de francs, ont fait l'objet d'une approbation unanime. Il en est de même de l'Ecole cantonale pouvant accueillir 1400 élèves. Certes, 26 millions représentent une somme d'argent appréciable pour l'édification d'un centre éducatif. Néanmoins, la formation de la jeunesse demeure un excellent placement de capitaux. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que le technicum a été inauguré, il y a trois ans. Tant en ville qu'à la campagne, les écoles professionnelles reconnues assurent au négoce comme à l'artisanat une main-d'œuvre qualifiée, tandis que deux écoles d'agriculture (l'ouverture d'une troisième est décidée) ainsi qu'une école pour paysans de montagne se vouent à la formation de jeunes terriens. Tant l'industrie, le commerce et l'artisanat qu'une paysannerie saine, sont animés du désir, dans le cadre d'une concurrence loyale, de favoriser l'essor conjonctuel de l'Etat. Les particularités culturelles de la vie campagnarde alliées à l'afflux touristique qu'attire la métropole forment un tout dans un Etat moderne.

Messieurs les délégués, le Lucernois n'est pas un ami des longs discours et sa joie est d'autant plus sincère lorsqu'il sent ses amis lui renouveler leur sympathie. Alors que les rapports de cet après-midi vous ont confirmé l'heureuse évolution de notre organisation coopérative d'entraide, Lucerne vous offre ce soir la

synthèse de sa vie culturelle. Aussi, je vous souhaite de passer quelques heures agréables et de jouir pleinement de cette soirée folklorique.

En tant que citoyens conscients de nos responsabilités, nous pouvons envisager l'avenir avec courage et confiance. Ce que l'union et le sens social ont construit et renforcé depuis des générations, nous voulons le conserver avec la vénération qu'appelle un précieux héritage, afin de contribuer, nous aussi, à sauvegarder la terre de nos pères, notre chère patrie.

Dans les applaudissements nourris, M. Birrer trouve le merci de l'auditoire qui a vivement apprécié ses paroles de compréhension et de réconfort.

A Lucerne, les raiffeisenistes se sentent un peu chez eux puisque cette ville est le berceau de leur Union centrale suisse. Les autorités de la ville ont d'ailleurs toujours manifesté une vive sympathie à l'égard du mouvement, cela plus particulièrement à l'occasion des nombreux congrès Raiffeisen qui s'y sont tenus. Cette fois, c'est le secrétaire municipal, M. Nicolas Geissbuesler, qui en exprime les sentiments que nous avons traduits en français à l'intention de nos lecteurs, des congressistes plus particulièrement :

L'honneur m'échoit, en tant que représentant de la Municipalité de Lucerne, de vous apporter le salut le plus cordial des autorités et de souhaiter, en nos murs, une bienvenue toute particulière à vos 2000 délégués. Le fait qu'après six ans Lucerne ait été à nouveau désignée pour y abriter votre important congrès nous réjouit. Cette heureuse décision nous prouve, en effet, l'attrait qu'exerce notre belle cité dans laquelle vous vous trouvez en pays de connaissances. Comment pourrait-il en être autrement si l'on songe que c'est à Lucerne même, il y a soixante ans, que quelques citoyens perspicaces, animés



Le directeur Edelmann transmet le message de l'Union.

d'un remarquable esprit des responsabilités, décidèrent la fondation de votre organisation centrale. Comme nous pouvons le constater aujourd'hui, la semence ainsi déposée en 1902 fut, sans contredit, des plus fécondes et des plus saines. Elle ne manqua pas de porter très tôt des fruits et la prospérité qu'elle connut dépassa les espoirs mis en elle. Les quelques sections qui formaient autrefois l'organisation se sont multipliées par la suite pour atteindre le nombre de 1077 comptant près de 130 000 membres.

Nous avons ainsi la satisfaction de constater que l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a subi victorieusement l'épreuve du temps, en s'affirmant par un essor constant en tant qu'organisation parfaitement constituée, justifiant par là même le rôle prépondérant qu'elle joue dans la vie économique actuelle. Je la félicite pour la somme des services rendus jusqu'ici au profit de la collectivité et lui adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Les délégués sont très sensibles aux paroles du représentant de la ville de Lucerne et leurs applaudissements témoignent de leur reconnaissance pour le chaleureux accueil qui leur est réservé.

Mais on ne concevrait pas une telle manifestation sans que la voix de l'Union ne se fasse entendre. Bien que chaque organe des autorités centrales ait déjà rapporté officiellement en assemblée plénière de l'après-midi, la tradition veut qu'un contact direct et plus intime soit pris entre la Direction de l'Union et les mandataires des Caisses locales venus manifester leur attachement au mouvement national. C'est M. le directeur Edelmann qui salue l'assistance en termes particulièrement chauds et vibrants. Son message présenté dans les quatre langues nationales, à l'heure de faire communier la salle entière aux mêmes joies et aux mêmes sentiments. Il a des paroles choisies pour les Romands et nous nous faisons un plaisir de reproduire cette cordiale adresse :

Lors de la manifestation qui marqua, samedi dernier, la célébration du jubilé de la vaillante Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, il fut relevé, à juste titre, que « La Romandie reste bien le jardin d'agrément face au patrimoine suisse alémanique. »

Mes chers amis, ce n'est pas seulement la nature, ce n'est pas seulement la beauté des paysages du lac Léman ou de celui de Neuchâtel, de la verte Gruyère, du haut plateau jurassien ou des cimes valaisannes qui font de la Suisse romande un jardin d'agrément. Ce sont aussi l'amabilité de ses habitants, le charme de la langue, la richesse de sa culture. De ces joyaux inestimables, vous enrichissez aussi notre mouvement. Vous apportez l'enthousiasme dans nos rangs et portez bien haut le drapeau de l'idéal en aidant le mouvement Raiffeisen à sauvegarder l'idée et le respect des statuts. Nous vous en remercions et ne manquerons pas l'occasion de reve-

nir bientôt dans vos beaux jardins fleuris.

En rentrant demain dans vos foyers, au terme de votre court passage à Lucerne, cœur de notre patrie, lieu de naissance de l'Union, emportez avec vous l'amitié de vos concitoyens des autres régions du pays, la conscience de votre appartenance à l'œuvre commune, la confiance en les forces de la solidarité de tous, de la communauté que forme notre mouvement tout entier.

Plus notre organisation gagne en importance, plus forte doit être cette conscience en l'efficacité de la communauté. Conscients de notre force, nous resterons Confédérés, raiffeisenistes.

Que vive le mouvement en terre romande, vive la Romandie !

Ce message plein de délicatesse va droit au cœur des auditeurs qui acclament le nouveau directeur de l'Union. L'harmonie confédérale s'amplifie à l'ouïe de telles paroles exprimées dans les différentes langues parlées dans l'assistance. Elle témoigne ainsi de la réalité et de la force de la grande famille Raiffeisen suisse.

Au concert de gala donné par la Fanfare municipale succède un programme folklorique qui apporte l'enthousiasme dans la salle : chants, jodels, musique de danse, sonnerie des cors puis des tambours et des fifres, acrobatie... Bref, une soirée inoubliable au cachet spécifiquement suisse se terminant par un brillant pot-pourri dont l'assistance reprend en chœur et debout le chant final :

*Salut glaciers sublimes,
Vous qui touchez aux cieux !*

* * *

La journée du dimanche est toute réservée aux devoirs religieux puis aux agréments. Vers 10 heures, les délégués partent en excursion des différents points de ralliement. Les possibilités de Lucerne et de ses environs rendent relativement facile la promenade des 2000 visiteurs. Tous les moyens de locomotion sont réquisitionnés, chemins de fer, funiculaires, téléphériques, bateaux, autobus, etc. C'est le Pilate ou le Burgenstock, mais surtout le Rigi qui

voient affluer les touristes d'un jour. Si les sommets restent quelque peu boudeurs dans le brouillard, le lac et son cadre environnant se montrent dans leur plus belle parure d'un printemps naissant.

Ainsi les charmes du voyage et des excursions ont rendu agréable au possible l'accomplissement d'un devoir de délégation. Les participants qui ont eu le bonheur de vivre ces deux journées du Congrès de Lucerne fraterniseront encore dans les trains spéciaux qui les emportent dans leurs foyers. Les yeux remplis de lumineuses impressions et le cœur gonflé d'agréables souvenirs, ils ont accumulé des forces nouvelles qui ravivent leur esprit de dévouement au service du prochain. Ainsi le voile tombe sur le Congrès 1962. Fx

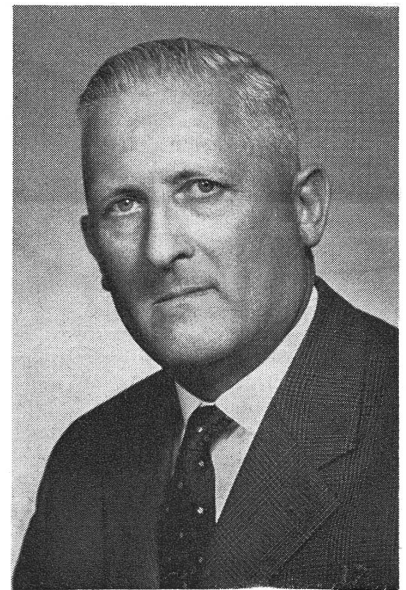
40 ans de loyaux et fidèles services

Au 1^{er} mai dernier, il y a eu quarante ans que le sous-directeur de la Caisse centrale, M. Paul Liner, est entré au service de l'Union suisse et ses quarante ans d'activité dévouée témoignent du plus haut sentiment dans l'accomplissement du devoir. L'événement mérite d'autant plus d'être mis en évidence que c'est toute sa vie professionnelle que M. Liner a consacrée à notre organisation Raiffeisen, au service de la même idée. Ce jubilé marque donc quarante ans de sincère et fidèle collaboration.

Né le 9 août 1902 à Andwil (Saint-Gall), M. Paul Liner a de qui tenir en fait de qualité du vrai raiffeiseniste puisqu'il est le neveu de feu Joseph Liner qui fut l'actif président de l'Union suisse durant les années 1912 à 1940. Ayant commencé son apprentissage à la Caisse Raiffeisen de Waldkirch, Paul Liner en termine la troisième année au service de l'Union. Passant successivement dans tous les services de la Caisse centrale, il devint rapidement l'employé complet et le parfait connaisseur de tous les rouages des différents départements.

Son zèle et sa fidélité comme aussi ses larges capacités furent récompensés en 1943 lorsqu'il fut nommé fondé de pouvoir. Dix ans plus tard, soit en 1953, la confiance des organes de la direction devait l'appeler au poste de sous-directeur de la Caisse centrale.

Le sous-directeur Paul Liner a rempli toutes ses charges avec une ponctualité, un sens du devoir et une conscience des responsabilités qui font l'admiration de tous ceux, supérieurs ou subalternes, qui ont le bonheur de collaborer avec lui. Sa vie de labeur est tout un exemple. Aussi la direction centrale, à laquelle se joint la rédaction du *Messenger Raiffeisen*, témoignent-elles à l'heureux jubilaire leur profonde et sincère gratitude pour les fidèles et loyaux services rendus au mouvement Raiffeisen tout entier et lui font part de leurs chaleureuses félicitations. Notre souhait le plus cher, c'est que M. Paul Liner jouisse encore de longues années de santé et que longtemps encore la Caisse centrale puisse bénéficier de sa fructueuse collaboration. Fx



M. Paul Liner, sous-directeur.

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Tabake

Volkstak p/kg. Fr. 7.—
Bureglück p/kg. Fr. 8.—
Aelpler p/kg. Fr. 9.50

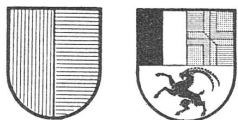
100 Brissago Fr. 20.—
200 Habana Fr. 18.—
500 Cigaretten 10% Rabatt
franko, mit Rückgaberecht

TABAK VON ARX,
ND-Goesgen

Tabake

*La générosité n'est que la
pitié des âmes nobles*

Chamfort



Magnifico successo del Congresso di Lucerna

Oltre 2000 delegati delle Casse Raiffeisen svizzere sono convenuti il 5 e 6 maggio u. s. a Lucerna per le assisi raiffeiseniste. Oltre cinquanta, quest'anno, i delegati delle Casse ticinesi che hanno così rappresentato degnamente il movimento cantonale. Erano presenti pure alcuni delegati delle Casse della Val Poschiavo.

Il tempo non è sempre stato favorevole, ma l'entusiasmo ed il buon umore dei delegati non è mai venuto meno.

Sabato mattina si è svolta l'assemblea generale della Cooperativa di fideiussione dell'Unione, nel Palazzo delle arti, mentre nel pomeriggio ebbe luogo l'assemblea generale dei delegati dell'Unione nel Padiglione delle feste all'Allmend.

L'assemblea veniva aperta dal presidente dell'Unione, signor Dr. Eugster che dopo aver rivolto un cordiale benvenuto ai delegati proponeva alla loro attenzione alcune considerazioni sulla situazione economica attuale, sottolineando che l'alta congiuntura non è un fenomeno eterno. È quindi importante, egli disse, restare fedeli ai principi concepiti dal padre del nostro movimento, Federico Raiffeisen, allo spirito raiffeisenista basato sullo sforzo personale concretizzato dal lavoro e dal risparmio. Solo ciò che è stato conseguito nella vita con le proprie forze è fonte di soddisfazione. Ed i risparmi fatti oggi saranno un giorno utili per noi stessi o per i nostri figli.

Il presidente dell'Unione salutava quindi i numerosi ospiti: il signor Dr. Werner Bühlmann, capo del Dipartimento cantonale delle finanze, il signor Geisshüsler, rappresentante della Municipalità di Lucerna, il signor Dr. Bodmer, direttore del Segretariato della Commissione federale delle banche in Berna, il signor Dr. Couchepin, capo dell'Ufficio federale del Registro di commercio in Berna, l'ispettore signor Jegge, rappresentante dell'Amministrazione federale delle contribuzioni, il signor Aepli, direttore della Filiale di Lucerna della Banca Nazionale Svizzera, il signor Dr. Fischer, segretario generale della Unione svizzera delle arti e mestieri e conferenziere, il signor Weber, nuovo presidente dell'Unione svizzera dei contadini e numerosi altri ospiti.

Venivano poi ricordati due membri del Consiglio di sorveglianza dell'Unione, i sigg. Adolfo Jäggi, di Mümliswil ed il signor Giuseppe Staub di Häggenschwil, decessi dopo l'ultimo Congresso.

Prendeva quindi la parola il rappresentante del Governo del Canton Lucerna, Dr. Bühlmann, che si rivolse ai delegati nelle tre lingue nazionali, porgendo il benvenuto a nome del Governo cantonale ed augurando un gradevole soggiorno.

Dopo la completazione dell'ufficio assembleare prendeva la parola il direttore signor Dr. Arnoldo Edelman per la presentazione

del rapporto sul servizio di revisione sulla attività e la situazione delle Casse Rurali affiliate. Egli esordiva dicendo che l'idea del mutuo aiuto secondo i principi di Raiffeisen conserva attualmente ancora la sua efficacia anche se non v'è più quella miseria che oltre 100 anni or sono indusse Raiffeisen alla creazione della prima Cassa Rurale a Heddesdorf. Ciò poichè tale concetto conduce a delle realizzazioni generali per il benessere umano. Un'idea simile non può infatti essere legata ad una determinata epoca, poichè in tutti i tempi ed in qualsiasi situazione economica della congiuntura il benessere umano permane il bene più ricercato. L'idea del mutuo aiuto cooperativo e delle prestazioni a titolo gratuito ha quindi un suo compito particolare anche in periodo di alta congiuntura. Si può perciò essere lieti del fatto che essa sia oggi ancora talmente viva ed efficace. Il direttore dell'Ufficio di revisione commentava quindi le diverse poste dei bilanci delle Casse ed il conto profitti e perdite. Tre cifre caratterizzano l'ascesa dell'Organizzazione Raiffeisen svizzera nei 60 anni dalla fondazione dell'Unione nel 1902, a Lucerna, ed i dati di fine 1961: l'aumento di 200 milioni di franchi della cifra di bilancio in un solo anno, il sorpasso dei 2 miliardi di franchi della cifra dei bilanci e oltre 100 milioni di franchi di capitale proprio. Queste cifre, affermò l'oratore, sono la chiara espressione della grande efficacia di un'idea; idea che per sé stessa è più forte e più importante della materia, delle cifre stesse.

Nella seconda parte del suo rapporto, il direttore dell'Ufficio di revisione descriveva l'importanza della missione delle cooperative Raiffeisen, mediante la loro particolare azione economica al servizio del prossimo, applicando seriamente il principio « Servire disinteressatamente ». Le ombre sulla nostra congiuntura economica ed i pericoli di un surriscaldamento del nostro apparato produttivo non possono essere eliminati che mediante la cooperazione, il sentimento della responsabilità di ogni singolo, anche di chi, a prima vista, occupa un posto meno importante. Obiettivo della attività finanziaria delle nostre Casse non



Alla tribuna durante l'assemblea generale.

è la ricerca di grossi utili ma la felicità dell'uomo. Continuando tale politica, ogni Cassa darà così il suo contributo al mantenimento di una sana struttura economica contro gli eccessi della congiuntura.

Il signor direttore Paolo Schwager presentava quindi i conti annuali ed il bilancio con rapporto sull'attività della Cassa Centrale per il 1961. L'utile netto conseguito per il 1961 dalla Cassa Centrale ammonta, in cifra tonda, a fr. 1 090 000.—. In questa somma è però contenuto il saldo riportato dall'esercizio precedente di fr. 38 356,75, cosicché l'utile netto effettivo per il 1961 è all'incirca di fr. 1 052 000.— contro i fr. 933 000.— del 1960. L'oratore esponeva poi brevemente alcune poste dei redditi e delle spese. Risulta, in modo particolare, che le spese dell'Ufficio di revisione sono aumentate, nel 1961, di 61 000 franchi. Le tasse addebitate alle Casse per le revisioni sono però salite solamente di 23 000 franchi. In futuro sarà quindi necessario aumentare tali tasse.

Con un aumento di oltre 50 milioni, il bilancio della Centrale supera ora comodamente i 440 milioni di franchi. Si tratta per la maggior parte, tra i passivi, degli averi delle Casse affiliate. Al 31 dicembre 1961 essi ammontavano a 363 milioni circa. Tra gli attivi, le poste più elevate sono quelle dei titoli, con 168,5 milioni e degli investimenti ipotecari con 130,6 milioni di franchi. La Cassa Centrale è obbligata a collocare in titoli buona parte dei capitali affidatigli per soddisfare alle prescrizioni legali ed alle necessità pratiche rispetto alla liquidità. La formazione di un portafoglio titoli sufficiente avviene a volte con certe difficoltà. Un'attenzione speciale viene dedicata, oltre alla qualità, ad un giusto scaglionamento delle scadenze. Dell'intero effettivo di 168,5 milioni di franchi collocati in titoli, 20 milioni scadono nel corso del 1962, 30 milioni nel 1963 e 22 milioni nel 1964.

A chiusura del suo rapporto il direttore Schwager esprimeva ancora alcune considerazioni, come lo vuole la tradizione, sulla situazione dei saggi di interesse, nonché del mercato del denaro e dei capitali in generale. Riguardo al tasso ipotecario si può dire con una certa sicurezza che per il 1962 esso rimarrà certamente, per le ipoteche di I. grado già esistenti su proprietà agricole e case di abitazione, al 3 3/4 % come finora. In regioni sempre più vaste del nostro Paese, il tasso d'interesse per crediti di costruzione aumenterà per contro al 4 %, mentre il consolidamento dell'ipoteca fissa di I. grado avverrà generalmente ancora al 3 3/4 %.

Di tutti i saggi di interesse, l'evoluzione di quello per le obbligazioni di cassa delle

banche è certamente il più difficile da predire. In questo campo sembra possibile che, a seconda dei gruppi bancari, intervenga un aumento di 1/4 % entro la fine dell'estate.

Molto dipenderà dagli effetti della convenzione sulla limitazione dei crediti. Se ne risultasse un accumulamento di elevati mezzi liquidi presso le banche le quali, in seguito alla convenzione, non possono impiegarli in prestiti, si dovrebbe allora contare piuttosto su di una tendenza alla diminuzione.

La nostra Cassa Centrale ha pure aderito alla convenzione in parola. Ciò, per la verità, frenerà sensibilmente la nostra attività di investimenti. Un astensionismo non sarebbe però stato praticamente possibile. Se si vuole essere onesti si deve perfino dire: Sarebbe stato ancora meglio giungere prima a tale convenzione. Ma sei mesi prima l'opinione pubblica non era ancora matura per un simile provvedimento. Oggigiorno siamo per contro al punto che anche l'uomo della strada è dell'avviso che deve avvenire qualcosa contro il continuo rincaro. A che serve alla maggioranza del popolo se ab-

biamo un'assicurazione vecchiaia ideale, alla quale versiamo oggi dei nostri buoni franchi che, però, allorché ci vengono restituiti valgono solamente ancora la metà di prima. La convenzione relativa alla limitazione dei crediti è perciò certamente un serio tentativo di frenare questa evoluzione. Questa convenzione non basta però da sola, finché i fondi immobiliari, i grandi empori, le grandi società di assicurazione e le imprese industriali, che non necessitano di crediti di costruzione, non limitano la loro attività edile. A che serve costruire continuamente grandi fabbriche che restano poi parzialmente vuote per mancanza di operai. Se si guadagna troppo, da non saper più che fare degli utili, si riducano i prezzi. Non potrà essere di gran giovamento, inoltre, se nei villaggi verranno costruite un paio di case per una famiglia in meno, allorché nelle città vengono abbattute delle intere file di case per costruire al loro posto degli stabili dal costo di milioni di franchi. In queste sfere la Banca Nazionale ha tuttavia nessun influsso. Spetta perciò alle autorità del Paese porre in opera delle restrizioni anche in questo settore.



I sigg. Dr. Bodmer, direttore del Segretariato della Commissione federale delle banche, dir. Schwager e prof. Ceppi alla serata patriottica.

Non si sarebbe però oggettivi se non si menzionasse pure che ogni riduzione delle ore di lavoro ed ogni aumento di salario, che non vengono compensati da un aumento della produzione, conducono all'aumento dei prezzi che non è altro che una diminuzione del valore del denaro. Questa è strettamente connessa all'egoismo umano. Si si riesce a frenare quest'ultimo, anche il rincaro, vale a dire la svalutazione monetaria, resterà entro dei limiti sopportabili. Affinché ciò

avvenga, occorre che, con o senza convenzione, ognuno dia il suo contributo.

Aveva quindi la parola il signor Michel, presidente del Consiglio di sorveglianza, che presentava il rapporto di questo Organo. In collaborazione con la REvisa, S. A. fiduciaria e di revisione, il Consiglio di sorveglianza ha eseguito l'esame dei conti annuali per il 1961 della Cassa centrale. È stata constatata la perfetta concordanza

delle poste del bilancio e del conto profitti e perdite coi dati dei libri contabili e degli estratti. Il bilancio della Centrale è strutturalmente sano e non contiene nessun attivo che possa essere giudicato rischioso o dubbioso. Venivano quindi fatte le seguenti proposte:

1. il bilancio al 31 dicembre 1961 ed il conto profitti e perdite per il 1961 presentati vengono accettati e ne vien dato scarico agli Organi responsabili.

2. L'utile di fr. 1 090 809.73 va ripartito nel modo seguente:

a) fr. 652 500.— pagamento di un interesse del 4 1/2 % alle quote sociali,

b) fr. 400 000.— versamento alle riserve,

c) fr. 38 309.73 riporto in conto nuovo.

3. Al Consiglio di amministrazione, ai direttori, ai funzionari ed impiegati della Cassa Centrale e dell'Ufficio di revisione vengono espressi dei vivi ringraziamenti per il coscienzioso e fruttuoso lavoro svolto.

Al rapporto sull'esecuzione del mandato di controllo, il presidente Michel faceva seguire una dissertazione sulla dottrina sociale della mutualità di credito. L'uomo non vive di solo pane: il raiffesenismo non vive solo di finanza e di economia. Così, si espresse l'oratore, il Consiglio di sorveglianza verrebbe meno al suo compito se si limitasse a parlare di cifre e a commentare dei risultati materiali, senza preoccuparsi della realizzazione degli ideali di solidarietà cristiana che i pionieri hanno voluto includere negli statuti.

Non possiamo purtroppo riportare per intero, per ragioni di spazio, il testo di questa dissertazione. Ne facciamo tuttavia seguire la seconda parte: « Il nostro ventesimo secolo è un'epoca di eccezionale civilizzazione, ma questa civilizzazione deve basarsi, in fin dei conti, sull'uomo. Mai come ora, quel supplemento di anima chiesto da Bergson è parso talmente indispensabile per equilibrare quel supplemento di potenza causato dalla tecnica moderna.

E l'onta del nostro tempo è che l'uomo d'oggi, malgrado la scienza atomica e le conquiste spaziali, non è in grado di essere padrone di sé stesso di più dell'uomo di altri tempi. Quante scoperte moderne sono al servizio, se si può esprimersi così, della distruzione e della morte invece che della vita? E quanti credono di poter organizzare il mondo moderno unicamente sulla base di dati scientifici escludendone quelli dell'unico Padrone della scienza, dell'Onnipotente? Trasformare il cuore dell'uomo, elevargli l'animo verso il suo destino, ecco a che cosa dobbiamo tendere, noi raiffesenisti. Se non si vuole o se non si vuol più che il mondo diventi una giungla di istinti scatenati, dove prevale la ragione del più

forte, l'ultima parola deve spettare alla carità, all'amicizia. Solo l'amore del prossimo è in grado di salvare il mondo dalla rovina. Raiffesenisti, noi dobbiamo diffondere nel mondo degli atomi di amore, di carità: potremo così creare la bomba più efficace che esista, la bomba della pace tra gli uomini di buona volontà. Vi arriveremo però solamente se noi tutti vogliamo comprendere e adottare il grande precetto di Cristo: Amatevi l'un l'altro. La comunità cristiana che vogliamo edificare non sarà che il risultato dei nostri sforzi. Che la nostra azione possa essere efficace in questo senso. Il mondo di domani sarà allora migliore di quello odierno. »

Dopo il rapporto del signor Michel, vennero messe in votazione le proposte del Consiglio di sorveglianza che furono accettate all'unanimità.

La settima trattanda dell'ordine del giorno prevedeva le nomine complementari per il Consiglio di sorveglianza. Vennero proposti e nominati i signori Rodolfo Hot-

tinger, di Davos-Clavadel, Alfredo Gubler, di Winznau e Matteo Werder, di Mörschwil.

Seguiva quindi una relazione sul tema « Artigianato ed agricoltura nell'epoca della tecnica e dell'integrazione », presentata dal segretario generale dell'Unione svizzera delle arti e mestieri, signor Dr. Fischer. Pubblicheremo il testo di questa interessantissima relazione nei prossimi numeri del *Messenger*.

Si giungeva così alla fine dell'assemblea generale che il Presidente dell'Unione dichiarava chiusa, dopo aver ringraziato ospiti e delegati per la loro partecipazione.

Dopo la cena nei rispettivi alberghi, i delegati si ritrovarono al Padiglione delle Feste per una serata patriottica. Ebbero così modo di ammirare delle valenti società locali, come la Musica cittadina in uniforme storica, forte di 80 elementi, il gruppo folcloristico di 85 persone, i pifferi e tamburi nonchè il gruppo dei ginnasti artistici sotto la direzione dell'ex campione Ernesto Fivian. Molto ammirato ed applaudito il programma presentato. Nel corso della serata vi furono altri discorsi, tra i quali quello del direttore signor Dr. Edelmänn che salutò i delegati nelle quattro lingue nazionali.

La giornata di domenica veniva dedicata alle escursioni. I delegati ticinesi avevano come meta il Bürgenstock dove ebbe pure luogo il pranzo. Nel corso del pomeriggio avveniva il ritorno a Lucerna da dove si proseguiva poi, nella serata, verso il sud.

Così anche il 59.^{mo} Congresso Raiffesen svizzero appartiene oramai al passato. Chi vi ha assistito si è però convinto che questa imponente manifestazione è uscita da quei limiti di una riunione amministrativa ordinaria per assurgere ad una vera dimostrazione dell'ideale cooperativo, in una espressione di unione nazionale e di patriottismo. E questa bella manifestazione di vitalità del movimento raiffesenista svizzero è la migliore premessa per l'avvenire.

Pell.



L'on. Birrer, presidente del Gran Consiglio, saluta i delegati in nome della Federazione della Svizzera Centrale.

Assemblee generali

Brusio

L'assemblea annuale della nostra Cassa rurale « Raiffesen » si tenne quest'anno domenica 18 marzo nel locale della ex-segheria F.lli Plozza. Vi intervennero 63 membri.

Dopo aver portato il benvenuto ai presenti e approvato il verbale dell'ultima assemblea sociale, redatto dal segretario M.o Piero Rampa, il presidente M.o Pietro Pianta iniziò la sua relazione morale, ringraziando anzitutto la divina Provvidenza per tutto ciò che ci ha dato e continuamente

ci dà: salute e possibilità di lavoro e di guadagno. Dopo uno sguardo all'economia federale, cantonale e comunale volse il suo dire al nostro istituto di credito rurale. L'anno finanziario chiuso col 31 dicembre 1961 vide un ulteriore sviluppo della nostra Cassa. Il numero dei soci salì da 127 a 138 (nel frattempo altri 7 sono entrati a farvi parte, portando così l'effettivo dei membri a 145). L'espansione della Cassa rurale di Brusio è confortante e sprona gli organi direttivi a continuare sempre col medesimo spirito di dedizione alla buona causa per un sempre maggiore sviluppo. Conclude ringraziando i membri dei due

comitati per il disinteressato lavoro, il solerte cassiere e tutti i soci per la fiducia dimostrata.

Dal rapporto del cassiere Giovanni della Ca si poté rilevare che la Cassa chiuse l'esercizio 1961 con un bilancio di **fr. 806 550.85**, con un utile netto di **fr. 1061.75** e un fondo di riserva ammon-tante a **fr. 9222.10**. Il movimento generale della Cassa sfiorò i 3 milioni, fu cioè non meno di **fr. 2 935 924.80** in **990** operazioni.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, sig. Vittorio Pola, confermò che il Comitato di direzione ha agito sempre tenendo di vista l'interesse della Cassa, ma contemporaneamente anche quello dei soci. I conti vennero tenuti in ordine e sempre aggiornati, come del resto risulta anche dal rapporto del revisore dell'Unione di San Gallo.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza ringraziò il cassiere e i membri dei due comitati e propose all'assemblea l'accettazione dei conti, ciò che avvenne con voto unanime. L'interesse della quota sociale venne fissato anche stavolta a 4%.

Aperta la discussione, il sig. dott. Remo Bornatico prese la parola per ringraziare, anche a nome degli altri soci, gli organi direttivi della Cassa per la premura e lo zelo dimostrati ognora nella gestione di questa nostra benemerita istituzione, compiacendosi nel contempo per l'inaspettato sviluppo verificatosi in soli 9 anni di attività. Quale sindaco egli ringraziò sentitamente la Cassa per le buone condizioni concesse al Comune col prestito di **fr. 200 000.—**.

Dopo aver reso noto ai soci i tassi d'interesse, i quali, salvo un paio di insignificanti modifiche rese necessarie, rimangono uguali a quelli degli ultimi anni, il presidente chiuse la bella e speditiva assemblea coi migliori auguri ai presenti ed assenti e fissandosi come meta per l'anno 1962, l'anno che conclude il primo decennio di attività della nostra Cassa, i 150 membri, il milione di bilancio, i tre milioni di movimento e i diecimila di fondo di riserva.

p. r.

Claro

Venerdì 13 aprile ebbe luogo l'assemblea generale della nostra Cassa Rurale, presente un buon numero di soci nonché quella del sig. Pellandini, revisore dell'Unione, il quale ha voluto onorarci con la sua presenza.

Dopo il cordiale saluto del presidente sig. Dell'Era Ermanno, vennero letti i vari rapporti che hanno sottolineato l'ottimo risultato dell'esercizio chiuso il 31 dicembre 1961.

Il numero dei libretti di deposito è di 173, mentre il movimento di Cassa supera il mezzo milione di franchi, con oltre 450 operazioni. Ciò dimostra la sempre crescente fiducia della nostra popolazione verso la Cassa Rurale.

Il revisore signor Pellandini portava ai presenti il saluto dell'Unione e felicitava vivamente i dirigenti locali per gli ottimi risultati raggiunti in appena dieci anni d'attività. L'oratore attentamente seguito, faceva una chiara esposizione sul movimento Raiffeisenista in Svizzera ed in modo particolare nel Ticino, chiudeva il suo dire invitando i soci a intensificare la propaganda a favore della nostra Cassa.

C.

Lamone-Cadempino

Si è svolta domenica scorsa l'assemblea generale annuale della locale Cassa Rurale. Nel salone dell'asilo si sono infatti dati convegno numerosi soci per l'approvazione della gestione del trascorso esercizio 1961. I risultati di tale esercizio, sui quali hanno riferito con appropriati rapporti il presidente della direzione, il cassiere e il presidente del Consiglio di sorveglianza, sono stati oltremodo lusinghieri. L'afflusso dei capitali a risparmio è stato veramente eccezionale e la Cassa è stata in grado di soddisfare a tutte le richieste avanzate dai soci. L'esercizio 1961 si è chiuso con un utile di franchi 5342.55, che è stato

destinato a rafforzare le riserve, a norma degli statuti locali. La nostra Cassa è entrata quest'anno nel decimo anno della sua attività e ci auguriamo che possa sempre essere elemento costruttivo nell'ambito della comunità locale. Un ringraziamento vada ai dirigenti che disinteressatamente si occupano di questo prezioso e provvido istituto mutualistico.

Lavertezzo

Domenica 11 marzo scorso ha avuto luogo in una aula scolastica di Lavertezzo-Piano, gentilmente concessa, l'assemblea annuale della locale Cassa Rurale, la prima dopo l'avvenuta costituzione del 29 aprile 1961. All'assemblea, diretta dal presidente della Direzione sig. Egildo Foiada, hanno partecipato la quasi totalità dei 42 soci che si contavano a fine d'anno.

Dai rapporti del presidente della Direzione, del presidente della Sorveglianza sig. Quinto Molinari e del cassiere sig. Lorenzo Luchessa, si è potuto constatare che questa nostra iniziativa, di alto valore sociale, ha avuto generosa accoglienza da parte della popolazione. Infatti l'attività di poco più di sei mesi ha dato un bilancio di **fr. 117 673.—**, mentre il movimento generale (102 operazioni) fu di **fr. 320 465.—**.

Importante l'ammontare dei depositi (23 libretti) con **fr. 90 950.—**.

Con tali capitali a disposizione si sono già potuti accordare alcuni piccoli prestiti.

Approvati i conti all'unanimità, si passava agli eventuali dove alcune proposte dei soci venivano evase dai membri del Comitato direttivo.

Esaurita la discussione il presidente ringraziava i soci per la loro solidarietà all'idea Raiffeisenista e chiudeva l'assemblea.

Un ringraziamento speciale vada ai nostri dirigenti che, completamente estranei a mansioni del genere, hanno saputo ambientarsi subito e non senza sacrifici contribuendo a conseguire questo brillante risultato.

Mendrisio

Il 28 marzo, in un'atmosfera entusiasta, si svolse alla Cantina Sociale l'assemblea relativa all'esercizio 1961.

Non numerosa, come sempre, per i molti impegni di cui tutti siamo assalliti.

Il presidente sig. Negrini presentò un ben elaborato rapporto, seguito dal cassiere sig. Norberto Bernasconi e dal sig. Manfredo Ferrario per la Sorveglianza.

Gli intervenuti presero atto con piacere del nuovo balzo innanzi e dell'utile di **fr. 10 000.—** circa, che va a rafforzare le riserve. Anche il numero dei soci e dei depositanti è in aumento, così che anche per il 1962 si spera in un ottimo risultato.

Alle nomine venivano sostituiti i dimissionari sig. F. Negrini, Alessandro Ferrario e Manfredo Ferrario con i sigg. Prof. Plinio Ceppi, M.o Scacchi nella Direzione e il sig. Riva nella Sorveglianza.

Ai dimissionari, specie all'ex presidente, vivissimi ringraziamenti per l'ottimo lavoro svolto; ai subentranti tanti auguri per altri successi della banca Raiffeisen.

Prima della chiusura veniva distribuito l'interesse sulla quota sociale e data in omaggio una penna a sfera. Pure molto apprezzata la bicchierata, con Merlot offerto dalla Cantina Sociale e panettone offerto dalla Cassa.

Auguriamoci di incontrarci nel 1963, nello stesso locale, a festeggiare mete più alte e nuovi cooperativisti.

Un partecipante.

Olivone

Con numerosa partecipazione di soci, si è svolta sabato sera 24 marzo scorso nella sala comunale, la terza assemblea generale ordinaria della locale Cassa Rurale.

Ha diretto i lavori il presidente della Direzione sig. sindaco Mazzoleni, che ha presentato un rapporto morale assai circostanziato e denso di utili considerazioni. Lo ha seguito il cassiere sig. Aspari con una esauriente e dettagliata relazione finanziaria, illustrata anche da grafici che lo stesso cassiere ha elaborato, per dare una chiara visione sull'andamento registrato nei principali settori della Cassa.

La signorina M.a Piantoni, segretaria del Consiglio di sorveglianza, ha poi presentato un diligente rapporto a nome del Consiglio stesso, dopo di che i conti annuali sono stati approvati all'unanimità. Non essendovi intervenuti alle eventuali, l'assemblea è poi stata sciolta dopo il pagamento ai singoli soci presenti, dell'interesse annuo sulle rispettive quote sociali.

Riportando alcuni dati, rileviamo anzitutto che il bilancio al 31 dicembre 1961, reca un totale di **fr. 270 273.21** contro **fr. 167 523.65** dell'esercizio precedente. Il movimento cassa registra un'importo di **fr. 485 256.72** (nel 1960 **fr. 217 815.15**) mentre il movimento generale ammonta a **fr. 951 836.88** con 475 operazioni (nel 1960, 190 operazioni). Queste cifre non sono altro che il riassunto di un risultato tangibile che ha veramente superato ogni aspettativa.

Interpretando il sentimento di tutti i soci, ringraziamo gli organi dirigenti per il proficuo lavoro compiuto e formuliamo auguri, affinché la nostra Cassa Rurale, non veda mai venire meno, la solida affermazione raggiunta.

u. f.

Riva San Vitale

Il 23 marzo, nella sala Comunale e diretta dal presidente Malacrida Onorino, è stata tenuta l'assemblea annuale della locale Cassa Rurale. Dal rapporto presentato dal presidente e dai bilanci consegnati ad ogni singolo socio, abbiamo rilevato con piacere che anche quest'anno la Cassa ha aumentato con un ritmo sempre crescente la somma di bilancio a **fr. 635 000.—**. Importo che nella quasi totalità è stato ridistribuito nel Comune di Riva San Vitale in 26 prestiti. Il movimento totale in 4 anni di attività ha raggiunto la ragguardevole cifra di oltre 6 milioni di franchi. In questo tempo i soci sono passati da 17 a 58.

Il cassiere Limoni Antonio nel suo ben elaborato rapporto ha ribadito ancora una volta che i depositanti nulla hanno da temere per quanto riguarda il segreto bancario tutelato dalla legge. E sottolineava che il costante sviluppo della Cassa Rurale è la miglior prova che la popolazione Rivese ha completa fiducia nella istituzione per la serietà con cui vengono amministrati i fondi che la stessa ha in consegna.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, sig. Severino Vassalli, ha letto il suo rapporto, concludendo con l'invitare l'assemblea ad accettare i conti così come sono stati presentati.

In seguito ebbero luogo le nomine di turno. Il presidente e il cassiere e due membri vennero riconfermati per un ulteriore quadriennio.

Alle molte sollecitatorie ricevute per il pagamento degli interessi e ammortamenti scaduti, un debitore rispose alla banca con una lunga enumerazione delle disgrazie capitategli durante l'anno, terminando così la sua lettera:

«L'unica cosa che mi tiene ancora legato alla vita, è la curiosità di sapere ciò che può ancora capitarmi».